



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Le VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 15h30, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 3 juillet 2020, s'est réuni aux espaces du Fort Carré, Avenue du 11 novembre, à Antibes, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

APPEL NOMINAL

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Françoise THOMEL, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Carole BONAUT, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Alexia MISSANA, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Tanguy CORNEC, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI

Procurations :

Mme Martine SAVALLI donne pouvoir à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Beatrix GIRARD donne pouvoir à Mme Gaëlle DUMAS,
M. Jacques BARTOLETTI donne pouvoir à M. Eric DUPLAY,
Mme Sophie NASICA donne pouvoir à Mme Vanessa LELLOUCHE,
M. Jean-Gérard ANFOSSI donne pouvoir à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP,
M. Alain BERNARD donne pouvoir à Mme Marika ROMAN,
Mme Anaïs IMBERT donne pouvoir à Mme Johanna SIMOES DA SILVA,
Mme Aline ABRANAVEL donne pouvoir à M. François ZEMA

Absents : néant

Présents : 41 / procurations : 8 / absent : 0

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MONSIEUR JEAN LEONETTI

00-1 - CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - DECISIONS - COMPTE-RENDU

M. LEONETTI :

Deuxième séance du Conseil Municipal. On procède à l'appel nominal.

(Appel nominal.)

M. LEONETTI :

Secrétaire de séance, Alexia MISSANA. On peut commencer la séance du Conseil municipal par la première délibération. Il n'y a pas d'intervention. Donc, je propose d'acter ces délégations au Maire et les décisions attenantes.

PAS DE VOTE

00-2 - CONSEIL MUNICIPAL - COLLABORATEURS DE GROUPES D'ÉLUS - DÉTERMINATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE - APPROBATION

M. LEONETTI :

Conformément à la loi, une enveloppe financière est prévue pour les groupes qui se constituent. Les trois groupes d'opposition peuvent bénéficier de moyens financiers pour les aider dans leur mandat et c'est donc cette détermination d'enveloppe financière, elle-même fixée par la loi à 3 % de l'ensemble des indemnités des élus, qui est proposée. Pas d'intervention. Pas de vote contre ni d'abstention. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - DGA AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

C'est une mutualisation des moyens entre la Ville d'Antibes et le CCAS. Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

*Arrivée de Madame Sophie NASICA – La procuration à Madame Vanessa LELLOUCHE s'annule
Arrivée de Madame Béatrix GIRARD – La procuration à Madame Gaëlle DUMAS s'annule*

Présents : 43 / Procurations : 6 / Absent : 0

00-4 - QUARTIER LES TERRIERS NORD - PERSPECTIVE DE CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ - PRISE EN CONSIDÉRATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT - INSTITUTION D'UN SURSIS A STATUER.

→ *Un diaporama portant sur le projet de ZAC Quartier des Terriers Nord a été présenté par Mme Cécile MENGARELLI, Coordinatrice de la DGA ADDT.*

→ *Monsieur le Maire a proposé à l'Assemblée, qui l'a accepté, de modifier la délibération en séance afin de dire que la concertation publique débutera courant 2021 et non en 2020, comme indiqué dans le rapport.*

M. LEONETTI :

Et ensuite, la délibération qui suit fera intervenir l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous sommes dans une zone, aux Terriers, qui a plusieurs caractéristiques. Premièrement, elle est non structurée, il y a d'une part des serres, des activités économiques et d'autre part des activités d'habitat. Deuxièmement, cette zone est insuffisamment desservie en routes et en assainissement. Si on souhaite

faire des aménagements, il faut que la ZAC nous permette de trouver le financement sur le plan des services publics. Troisièmement, aujourd'hui des promoteurs immobiliers font des propositions pour cette zone qui entraîneraient des manques de centralités, d'espaces verts, de jardins centraux. Or, l'engagement que nous avons pris en début de mandat, est de faire des parcs et jardins dans chaque quartier et de trouver des centralités dans chaque quartier.

La ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) est la meilleure solution que nous proposons. Elle va bloquer pendant deux ans des permis de construire puisque nous prôtons une modération de l'urbanisme à cet endroit ou ailleurs. Or, le PLU, s'il est quantitativement restrictif par rapport au précédent, n'est pas organisé qualitativement, et aujourd'hui bien difficile de dire où se trouveraient la centralité de ce nouveau quartier et les dessertes organisées.

C'est la raison pour laquelle la procédure dans laquelle je vous propose de nous engager est une procédure qui est longue. Elle fige pendant deux ans la situation, mais elle permet d'abord la concertation ; avec la population. Elle permet ensuite une évaluation de l'ensemble des besoins en services publics (voirie, éclairage public, assainissement) et faire en sorte, ensuite, que la ZAC ainsi proposée puisse se mettre en place.

Vous notez sur ce schéma d'ailleurs que beaucoup d'espaces réservés sont déjà des espaces verts. Ils ne concernent pas la zone que nous proposons, mais on peut imaginer une continuité de coulée verte qui part des zones actuellement protégées et qui le sont dans le PLU, et qui donc ne peuvent pas bouger, et qui pourraient se poursuivre sur la zone qui comporte un aménagement anarchique.

La délibération suivante permet l'achat public des terrains. Les propriétaires qui le souhaitent peuvent vendre leur terrain à l'Etablissement Public Foncier. Celui-ci fera une évaluation équilibrée du prix de vente du terrain par rapport à ce qu'il vaut dans sa constructibilité. Le deuxième avantage, c'est que l'Etablissement Public Foncier, contrairement à un promoteur, n'a pas de clause suspensive. C'est ce que nous avons fait sur le chemin des Combes. Voyant qu'il y avait une urbanisation anarchique qui se développait. On a fait une ZAC. On a mis l'Etablissement Public Foncier. On a acheté les terrains et aujourd'hui on a le loisir de discuter tranquillement avec la population pour savoir quels sont les enjeux que l'on veut mettre dans le développement de ce quartier. Si nous ne faisons pas une ZAC, il y aura des permis qui seront déposés et que la Mairie ne pourra pas refuser. Le développement ne sera ni concerté ni organisé. Voilà la raison pour laquelle le secteur à enjeux des Terriers se présente à vous, mais je vais demander à Mme MENGARELLI de le faire de manière plus précise avec les documents à la clé.

Mme MENGARELLI :

Bonjour, Mesdames, Messieurs. Je vais vous présenter le secteur à enjeux des Terriers qui se situe au nord-ouest de la commune. C'est un périmètre d'environ 27 hectares sur lequel il y a une réflexion urbaine. Il se situe en entrée de ville, au droit de la porte d'entrée de Sophia Antipolis, au sud de l'autoroute A8 et à proximité de l'échangeur autoroutier. Il y a autour un grand nombre de structures à la fois commerciales, d'activité économique et du logement.

C'est un secteur qui a muté au fil du temps, faiblement structuré puisqu'on n'a pas vraiment de maillage routier, ni d'espace aussi d'assainissement et de réseaux d'eau. C'est un développement qui s'est fait anarchiquement, au coup par coup, où on retrouve de l'activité économique, des serres à l'abandon, du pavillonnaire diffus et également tout un secteur aussi, un petit secteur de lotissement où nous avons le lotissement des Castors. Donc, un état des lieux. Là, vous voyez un peu des photos de l'espace avec du stationnement anarchique. Il n'y a pas du tout de structuration de ce quartier. L'activité économique et puis également des espaces que je n'ai pas en photo ici mais de serres qui sont à l'abandon.

Les objectifs de ce quartier, c'est de développer une mixité d'habitats qui pourrait être associée à de l'activité économique et tout en identifiant, comme le disait Monsieur le Maire, une véritable centralité urbaine. Donc, on pourrait retrouver des équipements mais aussi toute une centralité verte avec des espaces verts en reconstituant également les voies urbaines qui existent et qu'il faut aussi adapter et développer. Mais aussi retrouver les parties hydrauliques, toutes les problématiques hydrauliques aussi du secteur et retrouver des espaces un peu apaisés.

L'objectif, c'est d'assurer une mixité fonctionnelle de proximité avec des équipements publics adaptés aux futurs besoins bien sûr du quartier et garantir également des modes de déplacement doux en essayant de mieux fluidifier les circulations existantes internes avec un nouveau maillage de voies et donc en lien avec

le TCSP, le BHNS qui viendra s'installer sur la route de Grasse.

L'enjeu également d'intégrer tout ce projet à tous les objectifs de développement durable avec une bonne gestion hydraulique, également privilégier le traitement du paysage et l'architecture de ce quartier, que ce soient des éléments qualitatifs.

Donc l'objectif, c'est de pouvoir maîtriser l'urbanisation, c'est-à-dire dans le temps, si on lance effectivement un outil de ZAC, c'est de permettre de rythmer aussi la production de logements et donc en travaillant sur une programmation en tranches.

Le choix du montage de l'opération, c'est l'outil de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) qui est une procédure qui va nous permettre de maîtriser l'urbanisation. On va pouvoir donc rythmer le développement de ce quartier en le phasant. Cela permet également de financer les futurs aménagements de voirie, réseaux, équipements publics, qui seraient nécessaires pour le quartier.

Donc, l'instauration d'un périmètre d'études, c'est la première étape dans le cadre de cette procédure, la réalisation des études préalables urbaines et environnementales. Le fait d'instaurer une zone d'aménagement concerté, cela nous permet de mettre en place un sursis à statuer donc qui permet de différer les décisions de demandes d'autorisation d'urbanisme. S'il y a un permis qui est déposé, il sera différé dans le temps, étudié et différé. Egalement on a la possibilité, et ce qui fait l'objet de la deuxième délibération, de conventionner avec l'EPF PACA. Donc, c'est une convention tripartite avec la CASA, l'EPF et la Ville, pour pouvoir porter, maîtriser le foncier et avoir la possibilité d'avoir une véritable politique foncière sur du long terme. Donc, l'EPF PACA acquiert partiellement ou en totalité, des terrains suivant les opportunités foncières que nous avons au fil du temps. Et donc l'objectif aussi de ce montage d'opération, c'est bien sûr : il faut engager une concertation publique préalablement à la création du dossier de ZAC. Voilà. Merci de votre attention.

M. LEONETTI :

Merci. Il y a une petite erreur dans la délibération : c'est que la concertation publique commence en 21. Je souhaite qu'il y ait une concertation publique qui soit approfondie avec l'ensemble des citoyens et vous comprenez bien qu'en trois mois on n'arrivera pas à faire une concertation publique sur une zone de 27 hectares sur laquelle on veut organiser une urbanisation maîtrisée. Donc, je vous prie de nous excuser, mais il faut corriger l'année 20 par l'année 21.

Alors, pour le Rassemblement National, il y a deux interventions.

M. CORNEC :

Je ne sais pas s'il marche. Oui, c'est bon.

M. LEONETTI :

Cela marche.

M. CORNEC :

Alors oui, pour ce secteur des Terriers, étant donné l'urbanisation anarchique, étant donné l'état d'abandon et de délabrement de multiples exploitations anciennement serres agricoles, ce quartier des Terriers méritait effectivement sa qualification au PLU comme secteur à enjeux. Reste à savoir quels enjeux la nouvelle municipalité veut attribuer à ce quartier. Alors, on a entendu qu'il y aurait une concertation qui durerait un certain temps, mais je vais me permettre de vous aiguiller sur quelques pistes auxquelles on a réfléchi. On pourrait se demander d'ailleurs pourquoi ces serres ont été laissées à l'abandon après probablement des intempéries qui les ont, qui ont détruit leurs structures, alors qu'elles sont flambant neuves lorsque simplement, à quelques dizaines de kilomètres de là, vous traversez la frontière avec l'Italie. Mais cela, c'est un problème, je pense, plus général, plus national, auquel il mérite quand même d'y réfléchir.

Lors du débat des municipales, les électeurs des multiples communes ont fait comprendre aux candidats élus leur volonté d'une écologie positive et réaliste telle que beaucoup de maires Rassemblement National la pratiquent déjà avec succès. Par écologie positive, j'entends relocalisation industrielle et agricole, circuits courts et directs vers les consommateurs et les collectivités locales, respect des identités et des équilibres naturels créés par l'Histoire entre beaucoup d'autres enjeux.

Il se trouve que ce quartier des Terriers offre un terrain parfaitement susceptible de répondre à tous les enjeux écologiques modernes puisqu'il a déjà été plébiscité dans plus de la moitié de sa superficie par des exploitants agricoles qui y ont implanté des serres en terrasses, contribuant à la réputation d'Antibes, autrefois propulsée capitale de la fleur coupée grâce aux roses et œillets qui étaient cultivés avant l'urbanisation massive.

Il s'agit bien pour nous de nous opposer à la pression immobilière qui rend les logements inaccessibles aux jeunes ménages antibois, en les rendant dépendants d'une inscription sur les listes d'accès au logement social et donc dépendants du clientélisme des partis archaïques de gauche comme de droite qui exploitent abusivement cette captation perverse des électeurs afin de les détourner de partis modernes comme le nôtre. Je vous rappelle que si nous sommes favorables à une aide mesurée pour un logement social à taille humaine et dirigé vers les familles modestes antiboises, nous sommes hostiles au clientélisme. Avec 40 %, parce que cela, vous l'avez prévu dès le début, avant même toute concertation, qu'elle soit en 2020 ou 2021, c'est, ce sera 40 % de logement social. C'est inscrit dans votre délibération. Avec 40 % de logement social, je vous rappelle qu'Antibes, c'est 5 %, à l'origine, de logement social. Donc, vous voyez le gouffre. 40 % de logement social dans le quartier des Terriers, vous vous rapprochez dangereusement de la volonté gauchiste de voir 100 % des citoyens accessibles au logement aidé par la collectivité et donc au clientélisme global.

Il ne s'agit pas de réhabiliter le passé, car nous ne sommes pas passéistes mais réalistes. Car il s'agit de s'adapter aux enjeux modernes en utilisant les savoir-faire forgés par l'Histoire dans des conditions climatiques précises et sur le type de sol particulier des Terriers. Je vous parle d'identité antiboise et je vous parle de lutte contre l'imperméabilisation des sols dont vous connaissez le danger en cas d'inondation.

Cette modernité à laquelle vous ne croyez pas, je vais quand même vous la décrire puisque vous parlez d'une concertation. Ce quartier des Terriers, qui borde la RN35 et qui était tapissé de serres autrefois, mériterait de conserver dans la moitié de sa superficie son caractère agricole. Ceci n'exclut pas de consacrer l'autre moitié à un habitat maîtrisé, mais nous suggérons que la moitié des Terriers fasse l'objet d'un gel des terrains agricoles, d'une opération de réhabilitation des serres en accord avec ceux qui souhaitent continuer à les exploiter. Nous en connaissons beaucoup qui continuent, des exploitants agricoles qui souhaitent continuer à exploiter sur Antibes, ou sous la forme d'une création de coopérative agricole après rachat des terrains par la SAFER, par exemple. Cette coopérative pourra se calquer sur des expériences qui se multiplient dans de nombreuses communes françaises et qui contribuent à refaire du maraîchage là où il a disparu au profit du béton et à privilégier les circuits courts vers le consommateur antibois, pourquoi pas avec des produits bio ou des produits de bonne qualité locale. Le lycée horticole pourrait être associé bénéfiquement à cette opération de réhabilitation qui inscrirait notre commune dans une véritable modernité écologique puisque tel est le souhait majoritaire des Antibois.

Alors, après l'expérience négative pour nous qu'ont eue les précédents secteurs à enjeux et sans assurance que les terrains préservés, soient préservés comme terrains agricoles, nous voterons contre cette délibération.

M. LEONETTI :

Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Alors, merci. Nous sommes tout à fait d'accord pour créer une ZAC sur ce quartier et nous voterons ce rapport. Mais nous avons beaucoup d'interrogations sur le périmètre de cette zone. Nous ne comprenons pas sur quels critères il a été défini. Nous constatons que des villas avec piscine sont incluses dans ce périmètre alors qu'elles sont en bordure et devraient donc en être exclues. Il sera très difficile d'élaborer un projet avec ces maisons. Et ce périmètre comprend un espace rural qui pour nous doit être conservé et non urbanisé. D'autre part, nous souhaitons être associés à l'élaboration de ce projet et non pas être concertés lorsque le projet est terminé, bouclé, et ne peut plus être modifié qu'à la marge. Les Commissions Développement et Aménagement Urbain et Développement Durable devraient être associées à l'élaboration de ce projet. Merci.

M. LEONETTI :

Alors, qui est-ce qui est pour l'écologie négative ? Personne. Tout le monde est pour une écologie positive. Cela veut dire en gros qu'il n'y a pas de taxe, qu'on ne crée pas des taxes, des surtaxes, et qu'on essaie de trouver un développement harmonieux de cette zone. Vous, vous savez déjà, Monsieur CORNEC, ce qu'il

faut faire. Moi, je préfère passer par le peuple et quand vous dites : « Le peuple demande que », je vous rappelle que le peuple antibois a voté pour la majorité qui est aujourd'hui en place et qu'il a voté pour le projet que nous développons. Dans ce projet, on n'a jamais triché et on a dit qu'effectivement il y avait un espace vert avec de l'espace classé boisé en périphérie, qu'on voulait le prolonger à l'intérieur, et qu'on voulait trouver à l'intérieur cette mixité, le mot est un peu galvaudé aujourd'hui, mais qui consiste à trouver un urbanisme maîtrisé avec de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire des routes, des éclairages, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il y a de l'activité de fitness à côté de zones commerciales, à côté d'entrepôts, à côté de serres non exploitées depuis très longtemps et à côté de l'espace des Castors, de pavillonnaire. Donc, il faut essayer de trouver quelque chose qui recoud ce tissu urbain. Nous devons réfléchir, par rapport à toutes les catégories que je viens d'évoquer, à la façon dont on l'organise.

La ZAC a les deux avantages que vous dénigrez. Vous votez contre le fait qu'on arrête l'urbanisme. Vous votez contre le fait qu'on maîtrise l'urbanisme. Vous votez contre parce qu'a priori vous ne savez pas ce qui va se passer, mais moi je peux vous dire que je sais ce qui va se passer si on ne fait pas de ZAC : il y aura des dépôts de permis de construire parcellaires et on continuera à avoir une zone non organisée dans laquelle on dira : « C'est conforme aux règles d'urbanisme. Il a le droit de. Et donc ici il y aura une villa. Ici il y aura un petit immeuble. Ici il y aura un gros immeuble. » et à la fin une chatte n'y retrouvera pas ses petits. Donc ce que je propose, c'est de la concertation et de l'organisation. Je crois aller dans le sens de ce que vous évoquez.

Le lycée agricole est largement associé aux travaux que l'on fait sur l'agriculture et sur l'agriculture, la question ne se pose pas uniquement en serres ou pas serres. Est-ce qu'on cultive des fleurs ? Est-ce qu'on cultive des légumes et des fruits ? Et on a une relation au niveau de la CASA, puisque c'est la compétence CASA, avec la SAFER et je pourrais vous fournir le nombre de terrains que la Communauté d'agglomération achète dans le sens d'aller vers un agro-alimentaire de proximité et des circuits courts. Personne n'est contre cela. Pas moi en tout cas. Le lycée Vert d'Azur, on travaille avec eux pour voir sur la ville, quelquefois sur des terrains à la Brague, quelquefois sur des terrains à proximité du lycée, comment ils peuvent étendre leur production. Le lycée Vert d'Azur fournit en grande partie, Carole BONAUT peut le dire mieux que moi, l'ensemble de nos cantines. Il ne fournit pas toutes nos cantines tous les jours, mais tout ce qu'il produit peut y aller. Donc, cette situation-là, on souhaite la développer et sur ce plan-là, on est d'accord.

Après, c'est un problème de vocabulaire, Monsieur CORNEC. On peut passer le mandat en disant : « Les fachos rétrogrades, les marxistes léninistes écervelés, la droite molle » et toutes ces bêtises. On est là au Conseil municipal d'Antibes. Il n'y a pas que le Rassemblement National qui a raison et si vous aviez raison, vous seriez à ma place, en tout cas démocratiquement. Donc, un peu d'humilité aussi. Il n'y a pas que vous qui avez raison sur tout et il me semble que la concertation qui est ouverte doit bénéficier à tout le monde, y compris aux élus d'opposition. Et je dis à Madame MURATORE que moi je suis ouvert à ce que la concertation soit la plus approfondie possible et que cette concertation ne soit pas l'émanation d'une majorité qui impose ses lois, l'émanation du Front National qui impose ses dogmes ou bien l'émanation de la gauche qui veut faire 90 % de logements sociaux.

Quant aux logements sociaux, dites-moi en quoi les logements sociaux de la ville d'Antibes sont du clientélisme. Le clientélisme, c'est justement de caricaturer la vérité comme vous le faites et de faire en sorte qu'on ait l'impression qu'il n'y a finalement que deux options. En fait, il n'y a même pas deux options ; il n'y a que la vôtre. Et que dans les logements sociaux, forcément, vous voudriez qu'il y ait des modestes. Montrez-moi quelqu'un qui a des revenus élevés et qui est dans un logement social à Antibes Juan-les-Pins. Depuis 25 ans, et même avant, il n'y en a pas.

Ensuite, vous dites : vous voudriez qu'ils soient Antibois. Ce sont des gens qui habitent Antibes et si je dis à Marguerite BLAZY quels sont les gens auxquels on attribue des logements sociaux, 75 % sont des gens qui vivent déjà à Antibes et 85 % sont des gens qui viennent de la Communauté d'agglomération. Il y a une période où j'étais Marseillais. Je suis arrivé ici, on ne m'a pas accueilli comme un étranger. Mais comme un Français qui venait travailler dans une ville, dans la fonction publique. Cela existe aussi. Le policier qui est muté d'un endroit à un autre est un étranger. Il n'est pas un Antibois. Il peut le devenir. Il peut même faire des enfants et il peut même fonder une famille. Mais au départ, il y a quand même une ville où des gens de l'extérieur viennent et y habitent. Je peux vous donner les chiffres. Je vous les ai déjà donnés dans le mandat précédent. Je peux vous les redonner maintenant. Les gens qui obtiennent un logement social sur la ville d'Antibes sont obligatoirement du secteur et ils sont à 85 % du secteur du bassin antibois. Quant aux 15 % qu'on a mis en place pour l'accès à la propriété sociale, c'est forcément des gens qui habitent

depuis cinq ans à Antibes et qui travaillent depuis cinq ans à Antibes.

Je ne sais pas à quel degré on acquiert l'identité antiboise. Moi, je pense que quelqu'un qui travaille sur le territoire de la ville d'Antibes et qui vit sur la ville d'Antibes, c'est un Antibois. On n'est pas obligé de monter à la souche de la cinquième génération pour vérifier qu'effectivement le grand-père de l'arrière-grand-père, d'ailleurs le grand-père de l'arrière-grand-père chez les Antibois, généralement le grand-père de l'arrière-grand-père c'est une fois sur deux ou deux fois sur trois un étranger. Donc, cela pose aussi un petit problème si on veut vraiment qu'il soit de souche. D'ailleurs, on pourrait envisager aussi, Monsieur CORNEC, de dire qu'on ne prend pas les Marseillais comme moi, on ne prend pas les Bretons comme vous non plus. Cela pose un petit problème de rétrécissement.

M. CORNEC :

Je suis de Paris en fait.

M. LEONETTI :

On ne prend pas les Parisiens encore plus franchement ! Quelle idée de prendre des Parisiens sur la ville d'Antibes ! Donc, vous voyez bien...

M. CORNEC :

Ne m'en parlez pas ! Je suis bien content de l'avoir quitté !

M. LEONETTI :

Je plaisante sur une chose qui est sérieuse, c'est qu'il n'y a pas, dans cette ville, de clientélisme. Et personne ne peut dire qu'à un moment donné j'ai imposé que ce soit dans un logement social. Il y a une commission. Il y a des assistantes sociales. Il y a des critères et comme il y a des critères pour l'accession à la propriété. Donc, le clientélisme, faites-le chez vous. Faites-le autour de chez vous. Faites-le sur vos idées effectivement un peu « rancieuses » et rétrogrades, mais il n'est pas ici. Ici, on est ouverts à ce qu'effectivement la transparence existe. Si on doit créer des réunions périodiques avec l'opposition sur ce sujet, je suis d'accord. C'est une zone en difficulté. Je ne veux pas qu'elle parte de manière anarchique sous la pression des promoteurs immobiliers. Donc, vous devriez voter au moins la ZAC en disant : « Je vote la ZAC, mais après je vais vous surveiller pour qu'on y cultive les légumes et qu'il y ait de l'espace vert et que ce soient des Antibois de souche qui y viennent » à la rigueur, mais ne pas voter la ZAC, c'est aller à l'encontre de ce contre quoi vous voulez vous battre.

Je suis d'accord pour qu'on commence notre concertation tranquillement sur ce territoire. La décision d'après, c'est qu'on ne va pas laisser des gens qui veulent vendre leur terrain le bec dans l'eau pendant des années et l'Etablissement Public Foncier leur fera des propositions sans réserve, je dis bien sans réserve, c'est-à-dire que cela ne dépendra pas de la décision qui viendra après. Si on achète une serre et qu'elle reste une serre, c'est un fait. Si cela devient un immeuble, cela devient un immeuble. Mais on le paiera le prix juste. Et puis dans trois ou quatre ans, on aura un schéma et une organisation qui dépassera l'organisation anarchique et qui évitera la promotion immobilière sauvage. Donc, la volonté de la majorité est bien affirmée dans ce cadre et tous ceux dans l'opposition qui veulent s'y associer sont les bienvenus.

Donc, on passe au vote sur la 00-4. Qui est contre ? Quatre. S'abstient ? La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à la majorité par 45 voix POUR sur 49 (4 contre : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M.CORNEC, M.VIE).

00-5 - QUARTIER LES TERRIERS NORD - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE EN PHASE IMPULSION - RÉALISATION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Pour la suivante. Même vote.

Délibération adoptée à la majorité par 45 voix **POUR** sur 49 (4 contre : Mme VALLLOT, Mme GAGEAN, M.CORNEC, M.VIE)

00-6 - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES - SECTEUR LUTETIA - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC BALNEAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°36 - PLAGE DÉNOMMÉE ' CAP CANAILLES ' - AUTORISATION DE CESSION DU CONTRAT A UNE FILIALE - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

La DSP permet non pas de passer à un autre contractant, mais de céder des parts sociales sous condition que cela n'entraîne pas une dégradation du service public ou une absence de professionnalisme des exploitants. C'est le cas donc sur les délibérations qui vont venir et donc sur la 00-6, je vous propose un avenant n° 1 d'autorisation de signature de cession d'un contrat à une filiale. En réalité, c'est une filiale de l'entreprise qui a elle-même remporté la DSP et donc ce n'est même pas le passage d'une entreprise à une autre entreprise.

Sur la 00-6, je n'ai pas d'intervention. Personne n'est contre ? Si, peut-être ? Pas de participation au vote.

Mme MURATORE :

Pas de participation au vote sur les trois.

M. LEONETTI :

Sur toutes les plages ?

Mme MURATORE :

Sur les trois.

M. LEONETTI :

Sur les trois. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? La délibération donc est adoptée.

Après que Mme MURATORE a fait part de son intention de ne pas prendre part au vote, **délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

00-7 - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES - SECTEUR COURBET- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°28 - PLAGE DENOMMEE ' EFFET MER ' - AUTORISATION DE CESSION DU CONTRAT A UNE FILIALE - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

La 7 est de même type. Pas d'intervention. Même vote.

Après que Mme MURATORE a fait part de son intention de ne pas prendre part au vote, délibération adoptée **à l'unanimité des suffrages exprimés.**

00-8 - CONCESSION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU PONTEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC BALNÉAIRE ET D'ACCUEIL TOURISTIQUE - LOT n° 1 dit ' EST ' - APPROBATION DE CESSION DE PARTS SOCIALES - AVENANT N°3 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

La 8, c'est la même chose. Même vote ? Même vote.

Après que Mme MURATORE a fait part de son intention de ne pas prendre part au vote, délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Départ de Monsieur Tanguy CORNEC – Procuration à Monsieur Arnaud VIE

Présents : 42 / Procurations : 7 / Absent : 0

00-9 - PLAGES ARTIFICIELLES DE JUAN-LES-PINS ET DU PONTEIL - CHOIX DU MODE DE GESTION DES 4 LOTS D'ACTIVITES NAUTIQUES COMMERCIALEMENT EXPLOITABLES - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCEDURE POUR L'ANNEE 2021

M. LEONETTI :

Initialement, les délégations de service public étaient aux plages qui attribuaient l'activité nautique. Désormais, la réglementation stipule que les délégations d'activités nautiques constituent des délégations de service public à part entière. C'est la raison pour laquelle on vous propose les quatre lots d'activités qui existent sur la ville d'Antibes, en rappelant que la plage des Belles Rives est restée en concession à l'Etat, qui ne l'a pas déléguée à la Ville, considérant que ce n'est pas une plage ni artificielle, c'est un accès à la mer mais ce n'est pas une plage artificielle, et donc la délégation des lots d'activités de la plage Belles Rives n'est pas comprise dans ces quatre lots d'activités. Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci. Alors, cette délibération porte sur le choix du mode de gestion. Donc pour nous, la DSP se justifie pleinement. La Ville n'a pas vocation à gérer de telles activités qui nécessitent des compétences spécifiques et un investissement conséquent.

M. LEONETTI :

J'avais peur que vous me disiez le contraire ! Que vous me disiez qu'il fallait le faire en régie. Dans mon esprit pervers, je m'étais imaginé des choses.

Mme MURATORE :

Mais les activités proposées posent problème. On y trouve des activités motorisées qui devraient être exclues de la plage et du plan d'eau. Tous ces engins à moteur tractés sont énergivores, pollueurs et surtout très dangereux. Cela va nécessiter un balisage du plan d'eau au préjudice des nageurs. Et en ce qui concerne la plage du Ponteil, pourquoi de telles activités motorisées à côté de la base de voile ? Cela ne se justifie absolument pas. Bien au contraire, c'est en contradiction avec la base de voile qui propose des activités propres. A notre sens, il manque des cours de natation qui pourraient être très utiles. Donc d'accord pour la DSP mais pas pour les activités proposées. Aussi nous allons nous abstenir. Merci.

M. LEONETTI :

On peut demander à Marika ROMAN, et à Nathalie GRILLI : il me semble que le ski nautique était spécifique, je dirais, comme dirait Monsieur CORNEC, identitaire de la ville d'Antibes Juan-les-Pins. Ensuite, il n'y a pas de problème de cohabitation puisqu'il y a un chenal qui permet effectivement de faire des activités au large. Donc, la cohabitation est sans problème. Si on supprime tout bateau à moteur, toute activité à moteur sur les activités nautiques, on va en supprimer beaucoup. On va dire : finalement il y a une base de voile et elle se suffit à elle-même. Donc, je pense qu'il faut laisser le champ ouvert. Soyez tranquille : la Direction Maritime est très vigilante sur la sécurité, très contraignante sur les éléments de pollution. Donc, je propose la délibération telle qu'elle est et je vous remercie de penser que c'est une DSP qu'il faut faire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une voix.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme MURATORE)

00-10 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - ENVIRONNEMENT - ASSOCIATION ' RIVAGES DE FRANCE ' - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

M. LEONETTI :

Je vous propose, pour la majorité, Eric DUPLAY et en suppléante Nathalie GRILLI. S'il n'y a pas d'autre candidat, est-ce que vous acceptez qu'on vote à main levée ? Personne n'est contre, ne s'abstient. La délibération est adoptée et les personnes désignées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Se sont portés candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Eric DUPLAY	Nathalie GRILLI

MADAME NATHALIE DEPETRIS

02-1 - ARCHIVES MUNICIPALES - ACHAT DE PARCHEMINS DES GRIMALDI D'ANTIBES - DON DE SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE DE MONACO - ACCEPTATION

M. LEONETTI :

Nathalie DEPETRIS, remontez dans l'Histoire. Comme quoi, les Antibois de souche sont des Monégastes italiens.

Mme DEPETRIS :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il vous est demandé d'accepter le don de son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco d'un montant de 3 031 euros venant compléter le budget municipal prévu de 5 000 euros pour l'achat en vente publique au Royaume-Uni de quatre parchemins du XIV et XV^e siècles provenant à l'origine des archives de la seigneurie d'Antibes et reconnaissant aux GRIMALDI la possession de la seigneurie et des châteaux de Cagnes et du Loubet. Son Altesse souhaite ainsi s'associer à cet achat qui est le retour à son lieu d'origine d'un patrimoine associé à l'Histoire des GRIMALDI.

M. LEONETTI :

En plaisantant, le Prince a eu la gentillesse d'envoyer un petit mot très amical à la Ville d'Antibes. Je lui ai précisé qu'il ne récupérerait pas le château quand même et il le sait. Donc, il a dit qu'il viendrait s'associer à cette manifestation. Qu'est-ce qu'il y a écrit dans ce parchemin, Madame DEPETRIS ?

Mme DEPETRIS :

C'est la reconnaissance donc des papes donc que la seigneurie...

M. LEONETTI :

C'est le Pape qui vend le château GRIMALDI aux GRIMALDI, c'est cela ?

Mme DEPETRIS :

Non.

M. LEONETTI :

Non. Vas-y, réexplique-moi. Je n'ai pas compris. Cela appartient au Pape à l'époque ?

Mme DEPETRIS :

A l'époque, cela appartient au Pape, c'est cela.

M. LEONETTI :

Bon, et alors, qu'est-ce que dit le papier ?

Mme DEPETRIS :

Alors le papier dit, donne aux GRIMALDI la jouissance de la seigneurie, c'est cela.

M. LEONETTI :

C'est un truc entre le Pape et les GRIMALDI, et il lui donne la jouissance du château.

Mme DEPETRIS :

De la seigneurie entière.

M. LEONETTI :

Vous avez bien vérifié que c'est obsolète. C'est une belle initiative. On fait partie du réseau GRIMALDI. Le Prince, j'espère, viendra pour qu'on reçoive ces archives au château ensemble, que ce soit l'occasion de rappeler l'Histoire de la ville d'Antibes qui est une Histoire effectivement d'évêchés, de domination de Grasse, ensuite de l'évolution des possessions et des utilisations des seigneuries GRIMALDI, puis ensuite des périodes Vauban, etc. Donc à cette occasion, je pense qu'un retour sur l'Histoire de la ville d'Antibes est utile voilà. Ce sera une belle occasion et une bonne occasion.

Donc sur ce sujet et sur l'acceptation de ce don du Prince de Monaco, personne n'est contre, personne ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée **à l'unanimité**.

MONSIEUR SERGE AMAR

03-1 - PERSONNEL MUNICIPAL - REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - DEPLOIEMENT

M. AMAR :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour. En effet, la Ville d'Antibes donc a transformé par délibération du 1^{er} décembre 2017 le régime indemnitaire dont bénéficiaient ses agents et a fixé un nouveau dispositif respectant les principes du nouveau cadre réglementaire du RIFSEEP, le fameux RIFSEEP. Ce nouveau régime indemnitaire est applicable aux seuls cadres d'emploi que les textes réglementaires rendent éligibles par référence à des corps d'équivalence de l'Etat. Compte tenu du retard de la parution de nombreux textes réglementaires visant à attribuer le RIFSEEP aux agents relevant de la fonction publique d'Etat, le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale accélère le déploiement pour les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale non éligibles jusqu'à présent, permettant à ces cadres d'emploi de bénéficier du corps d'équivalence transitoire adhérent d'ores et déjà au RIFSEEP. Monsieur le Maire, tous les agents de la commune, sauf la police municipale et je crois qu'elle ne le sera jamais, sont bénéficiaires du RIFSEEP. L'impact financier de ce déploiement, c'est à peu près 210 000 euros.

M. LEONETTI :

Donc, c'est une aide en relation avec la qualité du travail effectué sur des salaires qui sont non pas voisins mais équivalents au SMIC. Il faut rappeler que 60 % des employés municipaux ont des salaires équivalents au SMIC. Donc lorsqu'on peut les aider dans une période de pouvoir d'achat difficile, et surtout quand ils ont rempli les conditions du RIFSEEP, cela paraît logique.

Pas d'intervention. Personne n'est contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée **à l'unanimité**

03-2 - PERSONNEL MUNICIPAL - PETITE ENFANCE - SUPERVISION DES LIEUX D'ACCUEIL ENFANT PARENT ET DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES - RECRUTEMENT D'UN PSYCHOLOGUE VACATAIRE - APPROBATION

M. AMAR :

Monsieur le Maire, chers collègues, donc les lieux d'accueil enfants-parents institués en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et gérés par la Direction de la Petite Enfance développent des actions de soutien aux parents et tentent de favoriser la socialisation des enfants accueillis. Dans le cadre du contrat enfance jeunesse pluriannuel qui la lie à la CAF, la Commune est tenue de mettre en place un dispositif de supervision, au sein de ses structures, assuré par un psychologue spécialisé dans le domaine de la petite

enfance. Donc, la présente délibération a pour objet d'autoriser le recrutement d'un psychologue vacataire compte tenu du caractère limité et isolé de la mission (environ 6 heures mensuelles), rémunéré 74,66 euros brut de l'heure versé mensuellement après constatation du service fait.

M. LEONETTI :

Très bien. Il faut savoir que ce poste existe et qu'en fait c'est une validation et une reconduction du poste. Personne n'intervient. Personne n'est contre ni ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

03-3 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - ADOPTION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES

M. AMAR :

On va procéder au renouvellement des membres de la Commission communale des impôts directs. Cette Commission a pour but d'apporter des précisions pour la mise en place des impôts locaux et se prononce sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties de notre commune. A chaque renouvellement du Conseil municipal, les membres de cette Commission doivent être renouvelés intégralement. La délibération qui vous est proposée aujourd'hui propose 32 commissaires potentiels choisis parmi les contribuables de notre commune. Après le vote de celle-ci, cette liste sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques qui sélectionnera seulement 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants qui siègeront à la CDCCID pour la même durée du mandat que celle du Conseil municipal.

M. LEONETTI :

Très bien. Pas d'intervention. Pas de votre contre. Pas d'abstention sur la liste. La liste est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

03-4 - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL - EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PALAIS DES CONGRES - BUDGET AZURARENA ANTIBES

M. AMAR :

Oui, Monsieur le Maire. Donc en application du Code général des collectivités, il est proposé au Conseil municipal d'entendre, de débattre et d'arrêter le compte de gestion principal ainsi que de chaque budget annexe, de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier principal municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. LEONETTI :

Dont acte et donc je vous propose d'adopter la délibération 03-4. Pas d'abstention. Personne n'est contre ni ne s'abstient. La délibération est adoptée. Nous arrivons donc au compte...

M. VIE :

Excusez-moi : pour la délibération donc n°4, le groupe « Antibes Retrouvé » vote contre. Vous êtes passé un petit peu vite.

M. LEONETTI :

Je n'ai pas compris alors. Qu'est-ce que vous n'adoptez pas, Monsieur ?

M. VIE :

Je disais : sur le compte de gestion, nous avons juste voté contre voilà.

M. AMAR :

Sur l'avis sur le commissaire aux comptes, la 03-4 ?

M. LEONETTI :

Sur l'avis du compte de gestion du commissaire aux comptes sur les certifications des comptes ?

M. VIE :

Voilà, sur la délibération 4 à 9. Voilà.

M. LEONETTI :

Je n'ai pas de conseil à donner à l'opposition, mais on peut être contre un budget, on peut contester un compte administratif, mais contester un compte de gestion, cela, c'est assez cocasse. Mais chacun fait comme il veut.

M. VIE :

Pardonnez mon inexpérience en politique, mais voilà.

M. LEONETTI :

Alors, est-ce que tout le Rassemblement National vote contre le compte de gestion du trésorier principal ? Cela lui fera plaisir.

M. VIE :

J'en profite pour préciser que le groupe s'appelle Antibes Retrouvé et que nous ne sommes pas tous membres du Rassemblement National. Mais cela, c'est un détail.

M. LEONETTI :

Bon alors Antibes Retrouvé. Alors, je recommence : la 03-4, vous avez raison, peut-être je suis passé trop vite. Qui est contre ? Vous avez une procuration ou pas ? Quatre.

M. VIE :

Oui, j'ai une procuration de Tanguy.

M. LEONETTI :

Donc, vous votez contre l'avis du commissaire aux comptes. Voilà, très bien.

M. AMAR :

On lui dira.

M. LEONETTI :

OK, c'est bien.

Délibération adoptée à la majorité par 45 voix POUR sur 49 (4 CONTRE : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M. CORNEC, M. VIE).

Sortie de Monsieur le Maire

Monsieur Jacques GENTE prend la présidence de l'Assemblée

Présents : 41 / Procurations : 7 / Absent : 1

03-5 - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PALAIS DES CONGRES - BUDGET AZURARENA ANTIBES

M. LEONETTI :

On passe maintenant donc au 03-5 : c'est le compte administratif. Ce n'est pas pareil. Donc le compte administratif, c'est le bilan financier de la Ville. Il y a un budget principal. Un budget principal et il y a deux budgets annexes. Il y a un budget principal qui est voté. Ensuite, quand il est voté, il est exécuté. A la fin, je fais un peu de pédagogie parce que ce n'est peut-être pas inutile, à la fin de l'exécution du budget on vérifie si le compte, le budget était sincère et véritable selon les termes du Code des collectivités et si le budget est sincère et véritable, on clôture les comptes. C'est cela qui fait un budget principal, deux budgets annexes (AzurArena et Palais des Congrès), et puis ensuite il y a des décisions modificatives parce qu'il se passe des choses, et Dieu sait s'il s'est passé des choses pendant la période que nous avons vécue par

rapport au moment où nous avons voté, en décembre, le budget, et donc cela traduit les prévisions de l'exercice et les résultats du compte administratif 2019 vont vous être présentés.

Là aussi, j'explique : si je pars, c'est parce que je n'ai pas envie de rester avec vous. C'est simplement parce que la loi dissocie l'exécuteur du comptable : celui qui contrôle les comptes n'est pas celui qui les exécute, et donc le Maire étant l'exécuteur des comptes, il sort pendant le débat du compte administratif.

Cette situation financière que nous avons connue était, à l'époque où nous avons voté le budget et c'est toujours le cas, une stratégie financière qui était dans une excellente santé financière de la commune d'Antibes Juan-les-Pins. Nous avons dégagé de nouvelles ressources. Nous avons augmenté le niveau de services à la population. Nous avons eu l'investissement pendant les trois dernières années qui sont les plus grands et les plus importants investissements qui ont été faits pendant toute la durée de tous les mandats, et nous avons préservé le pouvoir d'achat des administrés en n'augmentant pas la fiscalité mais en diminuant considérablement le prix des cantines, le prix des transports en commun, etc., etc. Donc, je rappelle que sur le plan purement comptable, nous avons une fiscalité qui n'a pas bougé depuis 10 ans. Cette fiscalité est la plus basse du département et des villes de couche identique à moins 5 points.

L'analyse des bons résultats de ce compte administratif permet donc de constater un résultat de fonctionnement qui est excédentaire et du même niveau de celui qu'on avait en 2018: il y avait une renégociation des concessions du port et nous avons choisi une délégation de service public, ce qui a abouti à un apport supplémentaire pour la Ville de 18 millions par an pendant les 25 ans à venir. Cet élément-là, avec la vente des terrains de Marena-Lacan qui était excédentaire de 20 millions par rapport à l'évaluation des Domaines, a permis effectivement de faire ces investissements sans toucher à la fiscalité, en augmentant les services publics. Donc à la fin de cette situation, nous pouvons dire que le pacte financier, qui a volé en éclats depuis mais qui était de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de plus de 1 %, a été respecté, et nous pouvons dire qu'on a fait 140 millions d'euros alors que le plafond était de 142 millions d'euros. Donc, on était même très inférieurs au plafond des 1 %.

En ce qui concerne ces maîtrises de fonctionnement qui doivent continuer, on a pu capitaliser un excédent. Lorsqu'on fait une décision modificative, on se sert de l'excédent pour cofinancer les investissements.

Je rappelle que c'est parce qu'on a fait une base de voile, qu'on a rénové le Stade Nautique, qu'on est en cours de rénovation du Conservatoire de Musique, de l'école Jean Moulin, que le pic d'investissement a été absorbé par ces nouvelles recettes et que la Commune a pu autofinancer, pour la troisième année consécutive, ses dépenses d'investissement avec le concours des partenaires institutionnels : la CASA, le Département et la Région. Les opérations d'aménagement portées par la SPL à Marena-Lacan, ce sont 27,8 et l'opération des Trois Moulins, même si elle est décalée à cause du Covid, permettra une source de financement de 45 millions qui ne peut pas être adoptée à l'intérieur du budget 2020. Il le sera probablement en 2021. Donc, le pic d'investissement, c'était 39 millions en 2018 et celui pour l'année qui s'écoule, c'est 47 millions d'investissement.

Dans ce mandat, on démarre avec un investissement à 183 millions et on termine avec un investissement à 175 millions, et donc avec un investissement massif, services publics augmentés, pas d'augmentation de la fiscalité, investissement de l'ordre de 175 millions et diminution de la dette de manière importante puisqu'on est passés à un montant d'équipement de 176 millions pour la période et 175 millions de dette à la place des 183. Cette stratégie nous a permis d'être classés comme une des villes les plus désendettées puisqu'on est inférieurs à un remboursement sur 12 ans et on a pu faire tous nos projets sans recours à la fiscalité locale avec le désendettement.

Voilà ce qui ressort de ce compte administratif qui montre que le budget que nous avons était un budget ambitieux mais qu'il a pu être réalisé grâce à la stratégie que j'ai développée. Par ailleurs, avec l'arrivée du Covid nous avons eu, au niveau du budget supplémentaire, une augmentation des dépenses, une diminution des recettes et un maintien de l'investissement parce qu'on ne peut pas arrêter un investissement qui est en cours. Il serait totalement aberrant d'arrêter l'école Jean Moulin ou le Conservatoire de Musique. C'est ce qu'on appelle des coûts « partis » et donc il faut que nous les assumions en termes d'investissement.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de céder la présidence de l'assemblée à Monsieur le Premier Adjoint et à donner la parole à Monsieur Serge AMAR pour les finances publiques. A tout à l'heure.

M. GENTE :

Je vais vous parler du compte administratif. Le compte administratif est le document comptable et financier qui retrace toutes les écritures en recettes et en dépenses, en investissement et en fonctionnement, réalisées sur l'exercice 2019. Pour cet exercice 2019 et donc pour la dernière année, il concerne quatre budgets, la compétence « assainissement » ayant été transférée à la CASA au 1^{er} janvier 2020. Ces quatre comptes administratifs doivent être présentés dans la même séance, à savoir le budget principal, le budget annexe de l'assainissement, le budget annexe Antibes AzurArena et le budget annexe du Palais des Congrès.

Avant de laisser la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances qui vous présentera les grandes masses budgétaires de ce compte administratif, j'interviendrai sur les 47 millions d'euros de dépenses d'investissement réalisées en 2019 et plus particulièrement sur les 30 millions de grands travaux. Cet exercice correspond à la finalisation de grands équipements structurants du mandat, à savoir notamment le Stade Nautique pour un montant de 7 261 000 euros, le Conservatoire pour un montant de 5 695 000 euros, la base de voile pour 2 071 000 euros. L'année 2019 a vu se réaliser des opérations qui amélioreront et faciliteront les conditions de vie de nos concitoyens : la voirie et les espaces verts d'abord, avec plus de 3,7 millions, dont l'aménagement des abords du Palais des Congrès pour 2,2 millions, l'aménagement de la place Nationale pour 477 000 euros, la Pinède pour 405 000 euros, l'aménagement du parking Jules Grec pour 211 000 euros et la piétonisation de la vieille ville pour 160 000 euros, les écoles par ailleurs avec 1,7 million, l'extension de Jean Moulin pour 1 082 000 euros et la réhabilitation de Jacques Prévert pour 611 000 euros, la culture et le sport avec plus de 5,2 millions d'euros, l'aménagement du bâtiment du stade Gilbert Auvergne pour 2 757 000 euros, le terrain de football synthétique des Trois Moulins pour 1 604 000 euros, les vestiaires et les tennis du stade Charpin pour 395 000 euros et l'aménagement des Arcades pour 147 000 euros, et enfin l'aménagement des plages pour 1,9 million.

Pour poursuivre la présentation de ce compte, je vous propose de procéder de la façon suivante : pour chacun de ces budgets, Monsieur AMAR, Adjoint aux Finances, intervient ; l'opposition intervient si elle le souhaite et nous procédons à un vote global du budget. Si vous êtes d'accord sur cette procédure, cela convient à tout le monde ? Donc, Monsieur AMAR, Adjoint aux Finances, vous avez la parole.

M. AMAR :

Merci.

Lors de la Commission des Finances spéciale du compte administratif ouverte à tous les conseillers municipaux, vous avez eu la présentation complète de ce CA 2019 et je vous remercie d'être venus nombreux à cette réunion. Vous avez également eu tous les éclaircissements détaillés que vous souhaitiez. Vous avez pu par ailleurs poser des questions complémentaires à l'administration jusqu'à ce matin. Je m'en tiendrai donc, dans ma présentation, aux quelques données les plus significatives.

La gestion dynamique de nos recettes couplée à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement ont permis de dégager sur ce compte administratif 2019 un excédent de 29,075 millions d'euros ramené à 23,701 millions d'euros après prise en compte des restes à réaliser. Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,7 % par rapport au CA 2018 principalement sous l'impulsion de deux éléments : d'une part, le produit fiscal connaît une hausse de plus de 3 % sous l'effet de la dynamique des bases et du coefficient de revalorisation de 2,2 % en 2019 et d'autre part, quelque chose d'exceptionnel : nous avons eu des droits de mutation de 35 %, soit +3,5 millions d'euros. Les autres recettes étant relativement stables par rapport au CA 2018.

Le volume global des dépenses de fonctionnement connaît une augmentation maîtrisée de 1,5 %. Pour information, le montant des charges générales est du même niveau qu'en 2006, soit 23,5 millions d'euros. Cette hausse maîtrisée permet à la Commune de respecter pour la seconde et dernière année le pacte de Cahors contenant la Ville à une évolution plafonnée de ses dépenses de fonctionnement à 1,05 % par an. Grâce à une maîtrise accrue des charges de personnel, la masse salariale n'augmente que de 2,2 % entre 2018 et 2019, sachant que les seules évolutions de dépenses annuelles à effectif constant (cotisations retraite, dispositifs nationaux d'évolution de carrière et de régime indemnitaire) représentent 1,75 %. Les autres charges de gestion courante sont également maîtrisées, mais évoluent notamment sous la dynamique de la subvention au SDIS (+1,2 %). Par ailleurs, la Ville continue de soutenir le CCAS – par le biais de sa subvention versée, en hausse de 1,5 % par rapport à 2018.

Concernant la section d'investissement, je ne vais pas revenir sur les dépenses d'équipement déjà détaillées par Monsieur le Premier Adjoint. En revanche, il convient de souligner la participation de nos principaux partenaires au financement de ces dépenses pour presque 10 millions d'euros avec des subventions de la Région à hauteur de 1,2 million d'euros, du Département de 2,2 millions d'euros et de la CASÉ, de la CASA pardon, pour 6,2 millions d'euros. La cession des Trois Moulins ayant été retardée, ces financements ont dû être complétés par un nouvel emprunt temporaire et remboursable à tout moment de 17 millions d'euros. Enfin participent au financement de l'investissement le FCTVA pour 4,5 millions d'euros, des cessions pour 2,3 millions d'euros, d'autres recettes d'investissement pour 3 millions d'euros et l'acompte de la cession des Trois Moulins pour 4,5 millions d'euros.

J'espère, mes chers collègues, que les différents éléments d'explication qui vous ont été apportés lors de la réunion spéciale du compte administratif 2019 et à l'issue de mon intervention et de celle de Monsieur le Premier Adjoint vous ont permis d'appréhender ce CA 2019. Je vous laisse à présent la parole, mes chers collègues, avant de passer au vote. Peut-être, Eric PAUGET, vous voulez intervenir.

M. GENTE :

Monsieur le Député, vous avez la parole.

M. PAUGET :

Merci, Monsieur le Président, et au nom de la majorité municipale, je voudrais apporter quelques informations complémentaires. D'abord pour rappeler que le compte administratif, contrairement au budget, c'est la réalité de ce qui a été dépensé. Le budget, on fait des prévisions. Le compte administratif, on se fait une idée de ce qui a été encaissé et de ce qui a été dépensé. Ce compte administratif 2019 nous montre la bonne santé financière de notre commune mais au-delà de l'année 2019, il nous montre la réalisation de la stratégie financière qui avait été adoptée au début du mandat précédent par le Maire et par la majorité municipale. Cette stratégie se fondait sur deux grands éléments : rechercher des économies de gestion, et moi je tiens à saluer l'ensemble des services municipaux de la Ville qui, au cours des six dernières années, ont réussi, dans un contexte difficile, à réaliser ces économies de gestion. Deuxièmement, c'était de maintenir un niveau de services publics important parce qu'on dit souvent : « On peut baisser les coûts et les dépenses, mais il faut nous dire si on enlève des policiers municipaux, si on enlève des écoles, si on enlève des crèches. », Antibes est une ville qui a un service public de grande qualité et important, et ce service public a été maintenu.

Troisième élément : le Maire l'a rappelé tout à l'heure : on a réussi à se désendetter, on a fait face aux baisses de dotations de l'Etat. Je rappelle que depuis quelques années, l'Etat se désengage des communes. On a maintenu un niveau d'investissement extrêmement important pour une ville de la taille d'Antibes, qui permet d'avoir une attractivité très forte pour la ville. Et enfin, on a maintenu une fiscalité modérée, ce qui est important à souligner, c'est-à-dire que nous n'avons pas augmenté les impôts au cours de l'année 2019 mais au cours des six dernières années, et cette stratégie, quelle est-elle ? Il faut la rappeler parce qu'au début du précédent mandat on avait dit qu'on chercherait à optimiser et à valoriser le patrimoine et les atouts de la Ville d'Antibes, et c'est ce qu'on a fait. Cela a été rappelé avec la délégation de service public sur les ports puisque les ports, c'est notre patrimoine, c'est le bien commun de tous les Antibois, et cette délégation de service public, ce sont 18 millions d'euros par an qui rentrent dans les caisses de la Commune et qui nous ont permis certainement par rapport à d'autres villes de pouvoir investir, ne pas augmenter nos impôts et maintenir notre service public, et enfin la valorisation de notre patrimoine, les opérations Marena-Lacan ou Trois Moulins qui nous permettent de dégager des marges de manœuvre en rendant notre ville encore plus attractive.

Puis il y avait un dernier élément : pour ceux qui étaient là au précédent mandat, je vous rappelle qu'on avait un certain nombre d'emprunts qui étaient considérés en difficulté, qui étaient de la dette à risque. On a sécurisé tout notre stock de dette au cours du dernier mandat et cela nous permet de voir l'avenir de manière sereine.

Cela va être rappelé tout à l'heure dans le cadre du budget supplémentaire, c'est que la bonne gestion nous permet de dégager une somme d'environ 10 millions d'euros qui est une réserve qu'avait la Ville et si on n'avait pas eu cette réserve, avec la crise sanitaire que l'on connaît, la crise du Covid, on aurait été en très grande difficulté.

Donc tout cela pour dire que ce compte administratif de l'année 2019 a un caractère exceptionnel, mais je crois qu'il est l'illustration parfaite de la stratégie financière de la Ville au cours des six dernières années.

M. GENTE :

Merci, Monsieur le Député. D'autres interventions ? Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Merci. Alors, comme les autres années, pas grand-chose à dire sur ce compte administratif. C'est votre budget. C'est vos choix politiques. Toutefois, quelques remarques.

Par rapport à 2018, on compare, on constate, pardon, une amélioration des ratios par rapport aux ratios de la strate et nous voudrions insister sur le ratio « produit des impositions directes/population » qui est en forte augmentation : 734 en 2019 pour 686 en 2018. Et vous dites que vous n'avez pas augmenté les impôts, mais que vous avez des marges pour augmenter les impôts, et on voit là qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux puisque l'augmentation des bases génère déjà des recettes supplémentaires conséquentes, et 2019 a été une année forte en termes de droits de mutation. On constate aussi une meilleure réalisation des investissements avec des restes à réaliser moindres. Une faible augmentation des dépenses de personnel, vous trouvez cela très bien, puisqu'elles couvrent à peine le glissement vieillesse technicité et la revalorisation de classification. Mais il y a donc des marges pour des embauches pour des services actuellement surchargés et où les départs en retraite n'ont pas été remplacés. Nous sommes régulièrement interpellés sur des services qui fonctionnent difficilement.

Comment expliquer que l'ACMA soit en forte baisse ? Malheureusement, nous pourrions dire, puisque nous, nous réclamons des places de crèche supplémentaires. Donc là, il y a un souci de méconnaissance de ce dispositif pour les familles les plus en difficulté par rapport aux gardes d'enfants.

Un point positif : après plusieurs années de baisse, le budget culture est en petite augmentation, mais les postes « intervention sociale » et « famille » sont en forte baisse et nous y reviendrons au moment du budget supplémentaire.

La dénaturation de la Pinède de Juan-les-Pins a coûté en 2018 400 000 euros, très cher, pour en faire un jardin ordinaire et non plus une pinède classée.

Les travaux pour l'EPIC à la gare Guynemer (278 000 euros) pour déménager très bientôt à Lacan-Marenda, était-ce bien nécessaire ?

En annexe, nous constatons que les comptes des associations subventionnées sont de 2018 alors que nous analysons 2019.

Et comme d'habitude, en 2019, on a dépensé plus pour la voirie et les routes que pour le social. Merci.

M. GENTE :

Merci, Madame MURATORE. Effectivement, je note que ce sont les choix de la majorité. Alors bien entendu, nous les assumons pleinement. Deuxièmement, je note que, avec satisfaction, vous avez repéré certains signes d'amélioration. Donc pour nous, c'est très positif. Vous avez un certain nombre de questionnements. Ce n'est pas nouveau de votre part et c'est tout à fait légitime. Je crois que je rejoindrai, pour conclure, les propos d'Eric PAUGET, à savoir qu'heureusement que nous avons eu un compte administratif de l'année 2019 plus que satisfaisant et qui nous permet justement, à cause de cette crise du Covid, de pouvoir faire face sur à la fois le budget supplémentaire et l'année 2020. Et encore une fois, heureusement que nous avons eu une très saine gestion.

Après, vous revenez sur la voirie par rapport au social. Je vous rappelle quand même, en plus vous êtes administrateur au CCAS à mes côtés, donc je vous rappelle quand même que le CCAS a développé énormément d'actions en 2018, en 2019, continuera à en développer en 2020 et que les moyens nécessaires lui ont toujours été donnés et lui seront toujours donnés. Alors si on peut faire à la fois la voirie et à la fois le CCAS et à la fois développer les actions sociales, c'est très bien. Je préfère faire les deux que de faire l'un au détriment de l'autre.

Monsieur AMAR, vous avez la parole.

M. AMAR :

Merci, Monsieur le Premier Adjoint. Donc, on va passer donc au budget annexe de l'assainissement donc et puis après, vous voterez, à la fin tous les budgets, c'est cela.

Mes chers collègues, donc le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement est le dernier que je vous présenterai puisque le 1^{er} janvier 2020 cette compétence a été transférée à la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis. Ce compte administratif présente un excédent global de 1,95 million d'euros dont 1,17 million d'euros en fonctionnement et 0,78 million d'euros en investissement. Les recettes de fonctionnement prévues ont été réalisées à hauteur de 95 %. Par ailleurs, la maîtrise des dépenses de gestion a permis de faire une économie de 20 % sur les dépenses budgétées. Ces économies se retrouvent dans l'excédent de fonctionnement. En investissement, 4,5 millions de travaux conformes au schéma directeur d'assainissement ont été réalisés, subventionnés à hauteur de 1,2 million. Les travaux correspondant au renforcement de la capacité des collecteurs : bassin-versant du Laval : 0,628 million d'euros ; Fontonne : 0,207 million d'euros ; et Fontmerle : 0,636 million d'euros. Les travaux de renouvellement de collecteurs et de maintenance des stations de pompage pour 1,546 million d'euros. Réhabilitation et remplacement des canalisations pour 1,486 million d'euros. Voilà, Monsieur le Premier Adjoint, le compte d'assainissement qui est donc le dernier qu'on présentera ici au Conseil municipal d'Antibes.

M. GENTE :

Bien, vous pouvez poursuivre sur le compte annexe AzurArena.

M. AMAR :

Oui. Donc, le compte administratif est excédentaire de 556 000 euros, dont 312 000 euros en fonctionnement et 244 000 euros en investissement. Les recettes de fonctionnement et notamment le produit relatif à la location de la salle restent stables. Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles maîtrisées et ce, malgré une augmentation des charges de personnel liée au transfert de deux agents sur ce budget. La participation du budget principal est en légère augmentation compte tenu du transfert de charges de personnel sur ce budget. Enfin, grâce à une gestion rigoureuse et efficace, les dépenses d'investissement ont également été maîtrisées tout en maintenant l'entretien nécessaire au bon fonctionnement de cette salle. Voilà, Monsieur le Premier Adjoint.

M. GENTE :

Merci beaucoup. Il nous reste le budget annexe du Palais des Congrès.

M. AMAR :

Ce budget, comme vous le savez, ne fait que retracer les mouvements financiers entre la Commune, l'emphytéote Antibes Invest et l'Office de Tourisme pour la gestion du Palais des Congrès. Le compte administratif de ce budget annexe ne présente ni excédent ni déficit. L'exécution budgétaire correspond exactement aux modalités prévues dans le bail emphytéotique administratif et sa convention de mise à disposition du Palais des Congrès. Par conséquent, pour 2019, la Commune a pris, comme chaque année, à sa charge la part du loyer d'investissement financier et le GER à hauteur de 477,931 euros, 477 931 euros, ainsi que le remboursement à l'Office du Tourisme du financement des conférences que l'Office du Tourisme organise au Palais des Congrès qui s'élève à 13 383 euros. Voilà, Monsieur le Premier Adjoint.

M. GENTE :

Merci beaucoup. Donc, nous allons procéder au vote, si vous le voulez bien. Qui est contre l'ensemble de ces budgets ? Un, deux, trois. Il y a une procuration, donc quatre, je pense. C'est cela ? Qui s'abstient ? Contre, Madame MURATORE ? Cinq donc. Qui s'abstient ? Un, deux, trois. Merci. Merci beaucoup. Donc, je crois que nous pouvons rappeler Monsieur le Maire maintenant pour le budget supplémentaire.

Délibération adoptée **à la majorité par 40 voix POUR sur 48** (5 CONTRE : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M. CORNEC, M. VIE, Mme MURATORE – 3 ABSTENTIONS : M. ZEMA ; Mme ABRAVANEL, Mme AOUAMI).

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou

	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats reportés		1 264 319,92		27 755 952,96		29 020 272,88
Opérations de l'exercice	72 641 128,16	61 864 112,49	156 083 457,32	166 914 778,72	228 724 585,48	228 778 891,21
TOTAUX	72 641 128,16	63 128 432,41	156 083 457,32	194 670 731,68	228 724 585,48	257 799 164,09
Résultats de clôture	9 512 695,75			38 587 274,36	9 512 695,75	38 587 274,36
Restes à réaliser	8 619 632,38	3 246 316,68			8 619 632,38	3 246 316,68
TOTAUX CUMULES	18 132 328,13	3 246 316,68		38 587 274,36	18 132 328,13	41 833 591,04
RESULTATS DEFINITIFS	14 886 011,45			38 587 274,36		23 701 262,91

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 474 584,25		942 526,64		2 417 110,89
Opérations de l'exercice	6 796 622,21	6 109 546,92	6 336 741,34	6 561 474,21	13 133 363,55	12 671 021,13
TOTAUX	6 796 622,21	7 584 131,17	6 336 741,34	7 504 000,85	13 133 363,55	15 088 132,02
Résultats de clôture Restes à réaliser		787 508,96		1 167 259,51		1 954 768,47
TOTAUX CUMULES		787 508,96		1 167 259,51		1 954 768,47
RESULTATS DEFINITIFS		787 508,96		1 167 259,51		1 954 768,47

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE PALAIS DES CONGRES

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	477 931,42	477 931,42	2 125 095,82	2 125 095,80	2 603 027,24	2 603 027,22
TOTAUX	477 931,42	477 931,42	2 125 095,82	2 125 095,80	2 603 027,24	2 603 027,22
Résultats de clôture Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	477 931,42	477 931,42	2 125 095,82	2 125 095,80	2 603 027,24	2 603 027,22
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	0	0	0	0

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE AZURARENA ANTIBES

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		218 334,77		610 249,63		828 584,40
Opérations de l'exercice	584 544,00	609 812,59	1 570 144,38	1 272 420,34	2 154 688,38	1 882 232,93
TOTAUX	584 544,00	828 147,36	1 570 144,38	1 882 669,97	2 154 688,38	2 710 817,33
Résultats de clôture Restes à réaliser		243 603,36		312 525,59		556 128,95
TOTAUX CUMULES		243 603,36		312 525,59		556 128,95
RESULTATS DEFINITIFS		243 603,36		312 525,59		556 128,95

03-6 - BUDGET PRINCIPAL VILLE- EXERCICE 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT

M. GENTE :

Oui, Monsieur AMAR : affectation du résultat.

M. AMAR :

Après avoir entendu ce compte administratif de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 38 587 274,36 euros, un besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser de la section d'investissement de 14 886 011,45 euros, il est proposé au Conseil municipal d'affecter une partie du résultat du fonctionnement au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement, soit 14 886 011,45 euros, et de reporter le solde ligne 002, soit 23 701 262,91 euros.

M. GENTE :

Merci. Je repropose le vote. Est-ce que nous sommes sur le même vote ? Qui est contre ? Un, deux, trois, quatre. Non ? Je n'en ai plus que deux. J'en ai perdu en route. Ah ! merci. Cinq, Madame MURATORE. Qui s'abstient ? Un, deux, trois. Merci beaucoup. Donc, je pense que maintenant on peut faire rentrer Monsieur le Maire. Merci.

Délibération adoptée à la majorité par 40 voix POUR sur 48 (5 CONTRE : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M. CORNEC, M. VIE, Mme MURATORE – 3 ABSTENTIONS : M. ZEMA, Mme ABRAVANEL, Mme AOUAMI)

03-7 - BUDGET AZURARENA ANTIBES- EXERCICE 2019 - AFFECTATION DU RESULTAT

M. AMAR :

Non, je crois qu'il y a encore l'affectation du résultat d'AzurArena, Jacques. Il y a encore une affectation de résultat. Alors donc, c'est cette fois-ci, donc, bien sûr l'affectation du résultat d'AzurArena. Donc, un excédent de fonctionnement de 312 525,59 euros. Un excédent d'investissement de 243 603,36 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal de reporter ces excédents sur le budget 2020.

M. GENTE :

Même vote ? Même vote. Merci. Je crois que cette fois, il a le droit de revenir.

M. AMAR :

Allez, il peut revenir.

Délibération adoptée à la majorité par 40 voix POUR sur 48 (5 CONTRE : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M. CORNEC, M. VIE, Mme MURATORE – 3 ABSTENTIONS : M. ZEMA, Mme ABRAVANEL, Mme AOUAMI),

Retour de Monsieur le Maire

Il reprend la présidence de l'Assemblée

Présents : 42 / Procurations : 7 / Absent : 0

03-8 - BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

M. LEONETTI :

On passe au budget au 03-8 sur le budget supplémentaire On va vous proposer ce qui est la résultante de la situation à la fois de la traversée du Covid-19 et du compte administratif. Donc, dans ce contexte, le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2019 était de 23,7 millions d'euros. Je vous propose donc d'affecter ce résultat de la façon suivante : 10 millions pour compenser les pertes des recettes de fonctionnement qui sont liées à la crise sanitaire. Comme on les avait en réserve, on peut les utiliser. Inscire 2 millions de dépenses de fonctionnement courantes pour faire face aux besoins supplémentaires. Provisionner 1 million en dépenses imprévues. Inscire 0,9 million d'euros aux chapitres 67 et 0,7 million d'euros aux chapitres 65 pour couvrir l'éventuelle admission en non-valeur des régularisations comptables. Verser 2,7 d'autofinancement en investissement. En investissement, comme on l'a expliqué tout à l'heure, on se retrouve dans une situation où les retards sur les Trois Moulins et la clôture du budget antérieur nous obligent à effectuer une affectation en fonctionnement alors qu'on devait le faire en investissement, et donc de créer obligatoirement une ligne d'emprunt supplémentaire. Donc sur ce budget supplémentaire, vous avez 23 millions supplémentaires de budget. En réalité, on avait, lors du précédent mandat, fait un emprunt relais pour couvrir le retard d'AzurArena. Malheureusement, ce retard se confirme ultérieurement et donc on ajoute 23 millions jusqu'à ce que l'opération puisse être effectuée.

Dans le cadre du Covid, je ne vous rappelle pas tout ce que la Ville a effectué en dépenses et tout ce qu'elle a perdu en recettes. Nous avons aidé les entreprises avec la CASA et l'ensemble des collectivités. Nous sommes intervenus de manière indirecte avec une plateforme de vente pour les commerces. Nous avons fait beaucoup de gratuités sur les bus, mais c'est la CASA, et sur les cantines scolaires pendant toute cette période. Nous avons, en matière d'hébergement, reporté la taxe de séjour. Nous avons supprimé les taxes sur l'occupation du domaine public. Le confinement a entraîné un arrêt de l'activité économique, avec deux éléments majeurs : les droits de mutation et les casinos. Donc, ce sont 10 millions de recettes qui nous manquent. L'excédent du CA était de 10 millions et donc on vous propose de les reverser aux opérations d'investissement déjà lancées, comme le Conservatoire de Musique ou l'école Jean Moulin.

Les impacts de la crise nous proposent à travers ce budget d'utiliser l'autofinancement pour compenser les pertes de recettes, et par ailleurs, l'impact de la crise sanitaire se fait sentir sur le secteur d'investissement. C'est la raison pour laquelle ces 23 millions d'emprunt supplémentaire sont effectués en attendant que les opérations des Trois Moulins puissent s'effectuer totalement.

Ainsi, le total des dépenses d'investissement inscrites sur le budget supplémentaire est de 20 millions, dont 11,3 d'inscriptions nouvelles pour continuer les opérations en cours (le Conservatoire, l'école Jean Moulin) et 8,6 de reports de dépenses qui n'ont pas été effectuées en 2019 sur 2020. Et nous souhaitons bien sûr poursuivre le programme d'investissement à la hauteur où nous avons affiché nos ambitions. Les crédits déjà inscrits au BP sont donc de près de 60 millions de dépenses d'équipement inscrits sur l'ensemble de l'exercice de 2020. La bonne santé financière de la commune nous permettra d'absorber dans le temps les difficultés momentanées qui résultent de la crise sanitaire et qui sont, ces pertes de recettes que j'ai évoquées, associées à ces augmentations de dépenses.

Voilà donc les éléments que je voulais rappeler sur cette délibération et je cède la parole à Serge AMAR,

s'il le souhaite.

M. LEONETTI :

D'accord. Alors, j'ai la Gauche solidaire et démocratique uniquement sur le budget.

Mme MURATORE :

Alors merci. Alors, le budget prévisionnel 2020 avait été construit avec l'encaissement de la vente des Trois Moulins. Ce retard entraîne l'obligation de recourir à l'emprunt. Est-ce que vous avez maintenant une prévision d'encaissement de cette vente des Trois Moulins ? Est-ce qu'un emprunt à court terme n'aurait pas été préférable ? Mais là on est sur 15 ans. Le budget prévisionnel est impacté par la crise du Covid et les mesures prises sont essentiellement pour soutenir l'activité économique dans la commune. Sur ce sujet, même si nous approuvons les mesures prises, il aurait été normal que cette politique soit présentée globalement en Commission Economie Locale. Nous découvrons au coup par coup, au fur et à mesure des délibérations, les décisions prises et leur impact sur les finances de la Ville. Et pour nous, il manque des mesures sociales. Certes, le CCAS intervient, mais l'aide aux personnes les plus en difficulté devrait être plus significative. Donc ces événements que nous ne maîtrisons pas, aussi nous ne voterons pas contre ce budget supplémentaire, mais nous nous abstiendrons. Merci.

M. LEONETTI :

Merci, Madame MURATORE. Donc, vous avez raison. Théoriquement, si on n'avait pas été dans la situation de Covid, le dépôt de permis qui entraîne le versement du solde des Trois Moulins aurait dû intervenir et couvrirait donc largement à la fois les investissements en cours et les investissements à venir. Cela n'a pas été le cas. Le dépôt de permis est prévu pour la fin de l'année ou au pire au début de l'année prochaine. Ensuite, il faut le purger des recours et l'opérateur est toujours partie prenante. Je pense que ce projet devrait faire consensus. On a dit qu'on voulait un projet écologique. C'est un projet à énergie négative. On a dit qu'on voulait trois quarts d'espaces verts à la place de la construction et effectivement il y a 30 000 m² d'espaces verts qui sont une colline habitée, pour reprendre l'expression de l'architecte Jean NOUVEL. On a dit qu'on voulait un architecte international. On a trouvé Jean NOUVEL. On a dit qu'on voulait un partenaire sur la mise en place des start-ups et zéro activité commerciale concurrentielle, et c'est ce qu'on a obtenu. Donc là-dessus, si le permis est déposé en début d'année, il n'y a aucun problème pour qu'on solde effectivement le reste, c'est-à-dire 40 millions, dans l'année qui va venir.

On aurait pu faire un emprunt relais en disant : on va faire cela pour l'année prochaine. On a préféré, par précaution, prendre un emprunt à long terme avec aucune pénalité en remboursement anticipé. Donc, on a les deux sécurités : on a emprunté à des taux entre 0,6 et 0,9, et pour 15 ans. Si on veut les utiliser pendant les 15 ans, on les utilisera. S'il y a une augmentation des taux, on a cette sécurité. Si on a envie de rembourser, ce n'est pas une bonne stratégie financière, on pourrait rembourser. Si on avait eu des taux d'emprunt qui étaient très bas uniquement sur un emprunt court, on aurait pu faire ce que vous proposez et cela a été envisagé. Mais comme on a des taux bas sur des longs termes, associés au fait qu'on peut rembourser à tout moment et sans pénalité, cela nous a donné la double sécurité.

Sur les activités économiques, je reconnais qu'elles ont été prises pendant le Covid. Vous avez vu comment les décisions ont été prises. J'ai été amené, je dirais pratiquement sans Conseil municipal, à décider d'aider les entreprises dans le cadre du plan de la CCI, à appuyer les mesures qui avaient été mises sur le plan gouvernemental, à supprimer un certain nombre de droits et de taxes pour permettre l'activité, en particulier dans le domaine du tourisme. Donc effectivement, on aurait pu en faire un bilan. Mais par contre, concerter au moment où on les a prises ces décisions, cela me paraissait un peu difficile.

Après, dans cette période, il y a eu une solidarité nationale qui a existé. Il n'y a pas beaucoup de pays comme la France qui ont mis un chômage partiel et qui l'ont mis de manière aussi prolongée. Donc, pour les salariés, cela existait. Nous, on a fait des bus gratuits. On a fait du stationnement gratuit. On a fait des cantines gratuites et des accueils en crèche gratuits. C'est du pouvoir d'achat et cela veut dire qu'on a quand même allégé les ménages d'un fort pourcentage de dépenses obligatoires. Tout le monde a une voiture. Tout le monde se gare. Ceux qui ont des enfants les amènent à la cantine gratuite quand on accueillait les familles prioritaires parce qu'elles étaient sur le terrain. C'est un élément qui n'est pas négligeable dans les dépenses publiques mais qui a aussi aidé les plus modestes. Je rappelle aussi que Jacques GENTE a ouvert, dans la période de confinement, le Fort Carré à l'ensemble des personnes les plus démunies et les plus précaires, et qu'on a accueilli 50 personnes supplémentaires. Donc, la Ville a fait bien sûr l'aide économique et elle va se poursuivre sur la Communauté d'agglomération, mais elle a fait une aide aussi envers chaque personne pour diminuer les dépenses de fonctionnement de la vie courante.

Donc, je vous remercie de cette abstention que je considère toujours comme positive. Donc, budget principal, exercice 2020, budget supplémentaire, qui s'abstient ? Madame MURATORE, toute l'opposition ? Je vous remercie. Le budget est donc adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (8 ABSTENTIONS : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M. CORNEC, M. VIE, M. ZEMA, Mme ABRAVANEL, Mme AOUAMI, Mme MURATORE).

03-9 - BUDGET AZURARENA ANTIBES-EXERCICE 2020 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE

M. LEONETTI :

Monsieur AMAR.

M. AMAR :

Merci, Monsieur le Maire. Donc, le budget supplémentaire pour AzurArena a une particularité puisque depuis le 1^{er} janvier 2020, son mode de gestion a évolué vers une délégation de service public in house pour l'exploitation de la salle confiée à l'Office du Tourisme. Par conséquent, ce budget supplémentaire consiste majoritairement à un ajustement d'inscriptions budgétaires dans le cadre de cette nouvelle gestion qui se met en place et à la reprise des résultats cumulés de l'excédent précédent, de l'exercice précédent. Ainsi, en fonctionnement, il a été nécessaire de compléter les crédits en dépenses et en recettes à hauteur de 221 500 euros. Cela correspond entre autres à la prise en charge des dépenses payées par la Ville en attendant le transfert des marchés à l'Office du Tourisme. Celles-ci seront refacturées en fin d'année à l'Office du Tourisme. En outre, des écritures comptables en dépenses et en recettes sans véritable incidence budgétaire, puisque équilibrées, sont enregistrées dans le cadre du contentieux avec la société Vert Marine. Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement de 312 525 euros permet d'équilibrer la section de fonctionnement et de prendre en compte notamment les dépenses assurées par la Ville le temps de la mise en place effective du transfert des marchés à l'Office du Tourisme. Ainsi, le budget AzurArena s'équilibre, après prise en compte du budget supplémentaire, en section de fonctionnement (3 338 893 euros) et en section d'investissement (1 608 603 euros).

M. LEONETTI :

Il n'y a pas d'intervention. On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Même vote que tout à l'heure ou différent ? Alors pour le groupe du Rassemblement National, c'est quatre. Donc, l'opposition s'abstient de la même façon.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (8 ABSTENTIONS : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M. CORNEC, M. VIE, M. ZEMA, Mme ABRAVANEL, Mme AOUAMI, Mme MURATORE).

03-10 - BUDGET ANNEXE ' ASSAINISSEMENT ' - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS - CLOTURE

M. LEONETTI :

Vous savez que le législateur et le Gouvernement ont décidé de permettre aux communes de récupérer la compétence « assainissement et eau » et que ce sera un débat au sein de la CASA. Monsieur AMAR.

M. AMAR :

Il revient à la Commune de décider de la clôture du budget annexe dans lequel les opérations découlant de l'exercice de ladite compétence ont été retracées jusqu'à l'exercice 2019 et de l'intégration au budget principal des éléments de comptes de bilan par opérations d'ordre non budgétaire. Pour mémoire, les résultats de clôture à l'issue de l'exercice 2019 sont : fonctionnement, 1 167 259,31 euros ; investissement, 787 508,96 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la dissolution du budget annexe « assainissement » au 1^{er} janvier et de procéder à la réintégration des éléments des comptes du bilan au sein du budget principal de la Commune.

M. LEONETTI :

Même vote ou peut-être différent sur l'assainissement ? Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

03-11 - COVID 19 - CRISE SANITAIRE - MESURES D'URGENCE A CARACTERE ECONOMIQUE -TAXE DE SEJOUR - REPORT DU REVERSEMENT – APPROBATION

M. LEONETTI :

Serge AMAR toujours.

M. AMAR :

Oui, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, donc la Ville a décidé de reporter le versement de la taxe de séjour aux hôtels. Donc pour accompagner les acteurs de la filière touristique confrontés à des difficultés sans précédent dans la crise liée au Covid-19, la Commune propose de mettre en place des mesures destinées à répondre aux urgences de trésorerie des hébergeurs du territoire par le report du reversement de la taxe de séjour. Donc, il est proposé au Conseil municipal de reporter le reversement de la taxe de séjour perçue au titre des trois premiers trimestres de l'année 2020 au plus tard le 15 novembre 2020. Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Merci. C'est bien sûr une avance de trésorerie que fait la Ville. Personne n'est contre. Il n'y a pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

03-12 - MOYENS GENERAUX - PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ALARMES INCENDIE ET DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS - GROUPEMENT DE COMMANDES - CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. AMAR :

Oui, c'est un groupement de commandes habituel donc que l'on fait avec le CCAS...

M. LEONETTI :

Oui, c'est logique qu'on commande le même matériel et qu'on fasse un groupement de commandes.

M. AMAR :

... des alarmes incendie, systèmes de sécurité, tout cela, que l'on fait fréquemment.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Personne n'est contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MADAME SIMONE TORRES FORET-DODELIN

04-1 - CULTURE - SACHA SOSNO - LITHOGRAPHIES - CATALOGUES - CONVENTION DE DEPOT VENTE AVEC L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES FORET-DODELIN :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit de l'autorisation de signature de la convention de dépôt-vente avec l'Office de Tourisme sur l'œuvre *Saxo* de Sacha SOSNO et le catalogue de l'exposition *Avis de grand beau*.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Personne n'est contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

04-2 - CULTURE - ' ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ANTIBES ' ACLA - CONVENTION OBJECTIFS ET MOYENS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme TORRES FORET-DODELIN :

Association Culture Loisirs Antibes qui organise le festival des Déantibulations, festival qui a dû être annulé cette année.

M. LEONETTI :

Même vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

04-3 - COVID 19 - CRISE SANITAIRE - MESURES D'URGENCES A CARACTERE ECONOMIQUE - CASEMATES DU BOULEVARD D'AGUILLON - REDEVANCES - EXONÉRATIONS- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme TORRES FORET-DODELIN :

Les artistes et artisans d'art du boulevard d'Aguillon se retrouvent dans une situation délicate et doivent faire face aux conséquences économiques, financières et sociales résultant de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19. C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite soutenir ces artistes et artisans d'art et décide donc d'exonérer les occupants de redevance d'occupation pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2020, et le coût pour la Commune est de 20 000 euros pour 11 casemates.

M. LEONETTI :

Personne n'est contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée. Merci pour eux.

PAS DE VOTE

04-4 - COVID 19 - CRISE SANITAIRE - MESURES D'URGENCES A CARACTERE ECONOMIQUE - ATELIER DU SAFRANIER - CASEMATE 11 - REDEVANCE - EXONÉRATION

Mme TORRES FORET-DODELIN :

Même délibération pour l'atelier du Safranier, même période et puis le coût pour la Commune est de 1 000 euros.

M. LEONETTI :

C'est l'atelier du Safranier, donc c'est la même chose que la précédente. Personne n'est contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR YVES DAHAN

07-1 - PERISCOLAIRE - PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (Aish) ' PERISCOLAIRE ' - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES- AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Yves DAHAN, périscolaire.

M. DAHAN :

Monsieur le Maire et chers collègues, si vous permettez, Monsieur le Maire, je voudrais juste faire une petite intervention : c'est de saluer la qualité et l'énorme travail qui a été effectué par les services de l'Education, de la Jeunesse, de la Restauration et du Guichet Unique auxquels j'associe bien entendu la Petite Enfance pour les mois qui viennent de se passer. Je crois qu'il y a eu un travail fait ensemble pour

les familles d'Antibes, je tenais à ce qu'on les salue à ce moment.

Je vais vous présenter la convention d'objectifs et de financement qui est avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui concerne le périscolaire et les prestations de service d'accueil de loisirs. Cette convention s'inscrit dans la politique d'action sociale et familiale articulée autour de la volonté d'améliorer la vie quotidienne des familles, de valoriser le rôle des parents, de mieux accompagner les familles, d'accompagner le parcours éducatif des enfants de 3 à 12 ans dans le cadre du PUDT, du PEDT et du Plan Mercredi, et de contribuer à une continuité éducative cohérente et concertée sur les temps de vie des enfants.

Le montant de cette prestation de service pour les actions développées par la Direction de l'Education pour les mercredis, les accueils du matin et du soir, s'élevait en 2019 à 195 458 euros, et cette convention est conclue du 1^{er} janvier 2020 au 31/12/2022.

Donc, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relative à la prestation de service accueil de loisirs « périscolaire » ainsi que les éventuels avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'ait été bouleversée.

M. LEONETTI :

Je m'associe : les services ont été d'une adaptabilité exemplaire. Il y a eu quand même cinq stratégies successives de rentrée scolaire et chaque fois les services ont répondu présents et se sont adaptés. On a pu satisfaire le maximum de parents. Donc, je m'associe à ces remerciements et cela montre que le service public, c'est un service qui aussi n'est pas engoncé dans ses rigidités et qui est capable de s'adapter à des situations particulières.

Donc sur cette délibération, pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée **à l'unanimité**.

MADAME ALEXANDRA BORCHIO-FONTIMP

08-1 - RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT-COMMISSION EXTRA MUNICIPALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ET DES MEMBRES ASSOCIES

➔ *Monsieur le Maire a proposé à l'Assemblée, qui l'a accepté, de rajouter Artisanat à la dénomination de l'Office du Commerce.*

M. LEONETTI :

Alexandra BORCHIO.

Mme BORCHIO-FONTIMP :

Donc il y a trois ans, vous le savez, la Commune a créé un Office de Commerce municipal pour améliorer la performance de son territoire. Pour optimiser donc l'aide à la prise de décision, la création d'une commission extra-municipale a été préconisée, composée de membres du Conseil municipal et de partenaires publics, privés et associatifs. Donc, compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal donc de désigner 14 membres (9 de la majorité, 2 pour la liste « Antibes Retrouvé », 2 pour la liste « Un nouveau souffle » et 1 membre pour la liste « La Gauche solidaire, écologique et démocratique »). La commission est également composée de 10 organismes que vous trouverez détaillés dans la délibération. Il est donc demandé notamment au Conseil municipal de fixer la composition de cette commission à 24 membres, de dire que le Maire en sera le président et l'adjoint délégué vice-président, et d'adopter le règlement intérieur joint en annexe de cette délibération.

M. LEONETTI :

Merci. Alors, j'ai Madame MURATORE qui intervient.

Mme MURATORE :

Oui, alors juste une remarque sur cet Office, enfin plusieurs remarques d'ailleurs. Alors, ce serait bien de l'appeler, comme dans d'autres villes, Office de Commerce et de l'Artisanat. L'artisanat sur la commune n'est pas assez valorisé et soutenu, et on rappelle que la Chambre de Commerce avait demandé que l'artisanat soit prévu, que de l'artisanat soit prévu dans toutes les zones d'aménagement. On pourrait revenir sur les Terriers pour prévoir aussi une zone artisanale. Il avait été envisagé de rattacher cet Office de Commerce à l'Office de Tourisme. Qu'en est-il ? Il est indiqué qu'il est rattaché à la Direction du Développement Urbain. Donc, on peut considérer que le projet a été abandonné. C'est une question. Et quant aux missions, il nous semble qu'il y a un mélange entre ce que les associations peuvent faire pour leurs adhérents et les missions d'un Office de Commerce. Donc, nous attendons de voir comment cela va s'organiser pour ce nouveau mandat, mais nous sommes attentifs à ces missions, aux missions qui seront réalisées. Merci.

M. LEONETTI :

Non, ce n'est pas rattaché. L'Office du Tourisme est un EPIC. C'est un Etablissement Public Industriel et Commercial. Donc là, nous sommes dans une commission extra-municipale dans un service municipal. Donc, je pense que la dissociation va de soi.

Après, je suis d'accord et pas d'accord avec vous. Je suis d'accord avec vous, sur le fait que l'économie, c'est le commerce et l'artisanat, et donc on peut changer la dénomination. Mais c'est le seul oubli qu'il y a. C'est un oubli d'écriture. Ce n'est pas un oubli d'action parce que l'action que l'on mène à la Ville d'Antibes en matière d'artisanat, et en dehors du fait de l'implantation d'artisans à l'intérieur, toutes les mesures qui sont prises pour les artisans, en particulier les artisans du bâtiment, pour les exonérer du droit d'entrée dans la ville, du droit de stationnement et d'un certain nombre de mesures qui sont effectivement prises pour les aider, cela va dans le sens de l'artisanat. Mais si Madame BORCHIO est d'accord, elle deviendra présidente de l'Office du Commerce et de l'Artisanat.

Mme BORCHIO-FONTIMP :

Vice-présidente, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI :

Oui, je plaisante.

Mme BORCHIO-FONTIMP :

L'essentiel n'est pas, comme vous l'avez dit, dans la dénomination, même si cette suggestion est plutôt intéressante. On le rajoutera. Mais plutôt dans les faits. Je vous demande de vous rapprocher de mes collègues Alexia MISSANA et Simone TORRES pour vous montrer toutes les actions et mesures menées tout au long de l'année pour soutenir l'artisanat. Mais je sais que vous le savez. C'était juste pour le rappeler.

M. LEONETTI :

Alors, amendement retenu. Si vous êtes d'accord, cela s'appelle « Office du Commerce et de l'Artisanat », je me tourne vers l'opposition. Si vous me désignez des représentants, on ne passe pas au vote avec la proportionnelle au plus fort reste. Moi, j'ai pour la majorité : Alexandra BORCHIO, Bernard MONIER, Simone TORRES, Yves DAHAN, Bernard DELIQUAIRE, Xavier WIJK, David SIMPLOT, Jean-Gérard ANFOSSI, Alexia MISSANA. Si vous me donnez deux, deux et un, c'est bon. Monsieur ZEMA, vous-même ? Est-ce qu'on peut donner un micro à Monsieur ZEMA s'il vous plaît ?

M. ZEMA :

Oui, pour nous il y aura donc Aline ABRAVANEL et Khadija AOUAMI pour cette commission.

M. LEONETTI :

D'accord. Monsieur VIE ?

M. VIE :

Pour Antibes Retrouvé, ce sera Tanguy CORNEC et Arnaud VIE.

M. LEONETTI :

Monsieur CORNEC et vous-même ?

M. VIE :

Oui.

M. LEONETTI :

D'accord. Madame MURATORE, qu'est-ce que vous avez choisi ? Vous m'avez choisi. Mauvaise plaisanterie.

Mme MURATORE :

J'arrive même à me choisir.

M. LEONETTI :

Donc l'ensemble des personnes désignées par l'opposition et la majorité sont désormais représentants de la Commune au sein de la commission extra-municipale Office du Commerce. On le vote. Qui est contre ? S'abstient ? C'est voté.

Délibération adoptée à l'**unanimité**.

TITULAIRES
Alexandra BORCHIO FONTIMP
Bernard MONIER
Simone TORRES FORET DODELIN
Yves DAHAN
Bernard DELIQUAIRE
Xavier WIJK
David SIMPLOT
Jean – Gérard ANFOSSI
Alexia MISSANA
Tanguy CORNEC
Arnaud VIE
Aline ABRAVANEL
Khadija AOUAMI
Michèle MURATORE

L'ensemble des candidats a été élu, **à l'unanimité**, pour siéger au sein de la commission extra municipale de l'Office du Commerce et de l'Artisanat.

08-2 - COVID 19 - CRISE SANITAIRE - MESURES D'URGENCE A CARACTERE ECONOMIQUE - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - ANNEE 2020 - ABATTEMENT DE 25 % - APPROBATION

M. LEONETTI :

08-2, Alexandra BORCHIO.

Mme BORCHIO-FONTIMP :

L'ensemble des mesures mises en œuvre pour lutter et limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19, comme la fermeture obligatoire des commerces et des entreprises non indispensables à la vie de la nation, s'est traduit, vous le savez, par une quasi-impossibilité d'exercer une activité à caractère économique. Donc pour soutenir notre économie locale dans ce contexte, vous le savez, incertain, il est proposé d'adopter un abattement de 25 % applicable au montant de cette taxe locale sur la publicité extérieure due par chaque redevable au titre de l'année 2020. Sachez pour info que l'incidence financière sur le budget de la Commune est estimée à environ 170 325 euros.

M. LEONETTI :

Donc, cette nouvelle action s'inscrit, pour aider les entreprises, comme le soulignait Madame MURATORE tout à l'heure, dans une politique globale. Donc, je vous la propose cette mesure. Qui est contre ? S'abstient ? Délibération votée.

Délibération adoptée **à l'unanimité**.

08-3 - COVID 19 - CRISE SANITAIRE - MESURE D'URGENCE A CARACTERE ECONOMIQUE - DOMAINE PUBLIC - ANNEE 2020 - TERRASSE ET ETALAGES - REDEVANCES - EXONERATION

M. LEONETTI :

On passe maintenant à la 08-3 avec un petit amendement proposé par la majorité.

Mme BORCHIO-FONTIMP :

Alors là aussi, Monsieur le Maire, au regard des difficultés financières rencontrées par nos commerces et entreprises d'Antibes Juan-les-Pins bénéficiant habituellement d'une terrasse ou d'un étalage qui doivent surmonter une baisse très importante, voire l'absence totale de recettes, la Commune d'Antibes Juan-les-

Pins souhaite accompagner et aider ces acteurs de l'activité économique locale pour sauvegarder nos entreprises, commerces et emplois sur le territoire et aider aussi les acteurs économiques à faire face dans ce contexte incertain, avec une baisse prévisible du tourisme et des difficultés de reprise des diverses activités. Il est proposé d'exonérer du paiement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2020 les titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public pour une terrasse ou un étalage. Là aussi, pour information, l'incidence financière est évaluée à environ 1 078 853 euros.

M. LEONETTI :

La modification est sur la 08-4 effectivement. Cette exonération, qui est un effort d'un million d'euros, est loin d'être négligeable et je vous propose de la voter dans le même cadre que l'aide économique. Personne n'est contre. Il n'y a pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

08-4 - COVID 19 - CRISE SANITAIRE - MESURES D'URGENCE A CARACTERE ECONOMIQUE - DOMAINE PUBLIC - DROITS DE PLACE - REDEVANCES - ANNEE 2020 - EXONERATION

→ *Monsieur le Maire a proposé à l'Assemblée, qui l'a accepté, que l'exonération portant sur les droits de places soit étendue jusqu'au 31 août 2020.*

M. LEONETTI :

On passe à la 08-4 qui, elle, a un petit amendement.

Mme BORCHIO-FONTIMP :

Alors, toujours et encore pour soutenir nos commerces et emplois, bien que l'occupation d'ailleurs du domaine public soit obligatoirement consentie à titre onéreux, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins a décidé d'exonérer de redevance les titulaires d'une autorisation d'occupation du domaine public du 12 mars au 11 juin 2020 pour les droits de stationnement, c'est-à-dire les chantiers, les food trucks, les taxis ou encore les manèges. En revanche, pour les droits de places des halles et marchés, et là je demande votre attention, je souhaite vous proposer une modification pour soutenir toujours plus l'économie locale concernant le marché provençal, les marchés forains, les brocantes et les marchés des artisans dont vous trouverez le détail dans la délibération. Je vous propose, chers collègues, de prolonger cette exonération, c'est-à-dire qu'au lieu des trois mois stipulés dans la présente délibération, je vous propose de les exonérer jusqu'au 31 août. Un effort donc pour la Commune qui fait le choix, tout simplement, d'aider nos artisans, forains et brocanteurs qui participent au développement économique, touristique et culturel de notre commune. Enfin pour votre info, sachez que l'impact financier pour la Commune est estimé à 141 282 euros pour l'exonération des droits de places et des halles et marchés, et 171 819 euros pour l'exonération des droits de stationnement.

M. LEONETTI :

Désolé de modifier sur table la délibération, mais je pense que nous serons tous d'accord pour dire que le marché provençal, les marchés d'artisans, ont d'énormes difficultés, mais ils animent la ville en même temps sur le plan touristique et je dirais que c'est presque une aide économique, touristique et aussi culturelle. Donc, proposition de modification avec une augmentation de deux mois par rapport aux dates initialement prévues et qui s'étendront donc jusqu'au 31 août.

Personne n'est contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR AUDOUIN RAMBAUD

09-1 - ANIMATION TOURISME - BUDGET 2020 - ASSOCIATION ' COMITE D'ANIMATION ET DE DEFENSE DES INTERETS DES SEMBOULES "CADIS"- AFFECTATION DE SUBVENTION

M. LEONETTI :

Audoin.

M. RAMBAUD :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une demande de subvention du CADIS qui était arrivée incomplète lors du vote du budget. Donc, nous l'avons réservée, cette somme, en enveloppe non affectée. Le dossier étant complet aujourd'hui et depuis déjà fort longtemps, je vous propose d'affecter la subvention prévue de 5 000 euros au CADIS.

M. LEONETTI :

Personne n'est contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

09-2 - ANIMATION - TOURISME - ANNEES 2020-2023 - CONVENTIONS OBJECTIFS ET MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. RAMBAUD :

Il s'agit de deux associations dont la convention arrive à échéance : Les Voiles d'Antibes et la Saint-Pierre. Je vous propose de reconduire ces conventions pour une durée de trois ans.

M. LEONETTI :

Donc, on espère qu'elles seront, l'année prochaine, dans un ciel assaini. Personne n'est contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MADAME MARIKA ROMAN

10-1 - SECURITE CIVILE - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE - PROTECTION CIVILE DES ALPES-MARITIMES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - APPROBATION

M. LEONETTI :

Madame Marika ROMAN.

Mme ROMAN :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'association départementale de la Protection Civile des Alpes-Maritimes sollicite toutes les communes du département pour une subvention pour les aider à continuer leur formation de secourisme et renouveler leurs équipements. On sait, Monsieur le Maire, combien les associations de sécurité civile répondent toujours présentes en cas de crise de risque majeur et dernièrement sur la crise sanitaire Covid. Donc chers collègues, je vous demande d'accorder une subvention de 3 000 euros pour la Protection Civile départementale.

M. LEONETTI :

Ce n'est pas cher payé pour les services rendus. Personne n'est contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MADAME VANESSA LELLOUCHE

12-1 - PETITE ENFANCE - RESERVATION DE PLACES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN LES PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Madame Vanessa LELLOUCHE, petite enfance.

Mme LELLOUCHE :

Monsieur le Maire, chers collègues, a priori je ne dois pas vous faire un discours sibyllin pour cette

première délibération que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui. Je vais donc tout simplement vous demander le renouvellement de la convention avec le centre hospitalier d'Antibes pour une durée de trois ans. Depuis 2005, 10 places sont réservées pour les bébés du personnel hospitalier. Cela représente à peu près 2 % de nos capacités d'accueil dans nos structures et en contrepartie, le centre hospitalier d'Antibes nous verse 45 500 euros à peu près pour l'année 2019. Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Merci. Vous avez bien compris ce que Madame LELLOUCHE présente aujourd'hui. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a que 10 enfants du centre hospitalier. Tous les enfants dont les parents habitent Antibes ont un accès à la crèche ou aux modes de garde. Ce sont des agents hospitaliers qui habitent en dehors de la commune d'Antibes Juan-les-Pins et qui travaillent à l'hôpital et pour lesquels la proximité du travail et de la garde d'enfants est essentielle. Donc, merci de présenter de façon non sibylline cette belle délibération et je la propose au vote. Personne n'est contre. Pas d'abstention. Elle est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12-2 - PETITE ENFANCE - ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - CONVENTION AVEC LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (MSA) - RENOUELEMENT - AVENANTS N° 1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

La 12-2.

Mme LELLOUCHE :

Merci. La seconde délibération consiste également au renouvellement, pour une durée de trois ans, de la convention qui nous lie depuis 2012 avec la MSA. Elle nous permet de favoriser en tout cas l'accueil de deux enfants à peu près par an et nous verse en contrepartie environ 22 000 euros par an.

M. LEONETTI :

Merci de ce partenariat. Personne n'est contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12-3 - PETITE ENFANCE - ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS - PRESTATION DE SERVICE UNIQUE - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES -AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LELLOUCHE :

Alors, en 2015, le Conseil municipal a autorisé la signature avec la CAF des Alpes-Maritimes des conventions définissant les modalités de versement de la prestation service unique pour chacun des douze établissements multi-accueil dans notre ville. Donc, la CAF nous verse pour 2019 une aide financière d'un montant de 3 493 000 et quelques euros. En sachant qu'au 31 décembre 2019 elle est arrivée à son terme, je vous demande de renouveler, et nous avons en plus signé des avenants concernant l'inclusion handicap et la mixité sociale.

M. LEONETTI :

On passe au vote. Le partenariat avec la CAF est exceptionnel avec la Ville d'Antibes. Personne n'est contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13-1 - SPORTS - 2019-2021 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC HANDISPORTS ANTIBES MEDITERRANEE (HAM) ET LE SPORTIF FLORENT MARAIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

On passe aux délibérations de Monsieur l'Adjoint aux Sports, Matthieu GILLI, avec la 13-1.

M. GILLI :

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit, pour cette première délibération sportive, d'une convention de partenariat avec une association Handisports Antibes Méditerranée qui nous demande une subvention de 5 000 euros en vue d'accompagner dans son projet sportif et sa participation aux prochains Jeux Olympiques handisports le sportif, le nageur Florent MARAIS et donc on nous demande une subvention de 5 000 euros.

M. LEONETTI :

Là aussi, compte tenu du talent et de la personne concernée, c'est bien normal que la Ville s'engage à ses côtés dans ses performances sportives. Personne n'est contre bien sûr, pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13-2 - SPORTS - UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES PAR LES LYCEES PUBLICS ET PRIVES - ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 - CONVENTION FINANCIERE AVEC LA REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Ensuite, convention avec les lycées et la Région.

M. GILLI :

Cette convention nous rapproche de nos amis de la Région en vue d'un échange de bons procédés, puisque dans le cadre de la pratique sportive au lycée, les lycéens vont pratiquer certains sports dans des établissements municipaux et inversement, nous sollicitons la participation de la Région à travers des mises à disposition d'établissements sportifs de lycées pour pouvoir y faire pratiquer nos clubs, nos athlètes antibois, etc. Et donc tout cela est chiffré à travers une convention et c'est très bien voilà.

M. LEONETTI :

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13-3 - SPORTS - BUDGET PRIMITIF 2020 - AFFECTATION DE SUBVENTIONS - HAUT NIVEAU - SECTIONS SPORTIVES - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. GILLI :

Trois domaines de participation financière. L'affectation de subventions fléchées auprès d'associations qui regroupent des athlètes de haut niveau. Petite parenthèse très rapide : athlètes de haut niveau, cela répond à une liste ministérielle. Ensuite, il y a le haut niveau, la section sportive anciennement sport-étude. Et enfin la mise à disposition de personnel pour des clubs.

M. LEONETTI :

Non, on sait qu'Antibes est une ville de sport de haut niveau avec des pôles France en voile, natation, la gymnastique. Donc, il est logique qu'on accompagne nos sportifs. Personne n'est contre la délibération. Personne ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée, à l'unanimité.

13-4 - SPORTS - PROGRAMME 2020 DE TRAVAUX SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS : REFECTION DU TERRAIN N°2 DE GRAND JEU SYNTHETIQUE EXTERIEUR STADE DU DOCTEUR LEGER QUARTIER DE LA FONTONNE

M. LEONETTI :

On passe à la 13-4, 15-1.

M. GILLI :

Cela fait suite aux différentes réfections de terrains de grands jeux, terrains en synthétique, qui ont eu lieu au cours de ces dernières années à travers toute la ville d'Antibes. Cette fois-ci, il est demandé au Conseil municipal quand même d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les travaux de rénovation du terrain de football n° 2. Alors, le montant quand même de cette opération, il faut le préciser, c'est 528 000 euros qui doivent être dépensés et que la Ville tient à continuer de dépenser dans un cadre, on l'a vu, au niveau budgétaire, on va devoir se contraindre sur bien des aspects, mais c'est quand même l'honneur de la Ville d'Antibes de continuer à participer à l'effort que l'on fournit auprès de nos acteurs associatifs et essentiellement de quartier, et là en l'occurrence pour le Docteur Léger à La Fontonne, le stade n° 2.

M. LEONETTI :

Je pense qu'on s'était engagés auprès des associations et même si le contexte est difficile, on a essayé de dégager des priorités. Avec Matthieu GILLI, on a considéré qu'il y avait des priorités. C'est l'enfance, ce sont les personnes âgées mais aussi les équipements sportifs qui doivent être au niveau. On va tenir cet engagement avec la contrainte budgétaire que nous connaissons. Donc, personne n'est contre. Pas d'abstention. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR BERNARD DELIQUAIRE

15-1 - INFRASTRUCTURES - GARE DE JUAN LES PINS - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'OUVERTURE D'UN ACCÈS DEPUIS LE PARKING PUBLIC COURBET ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES QUAIS AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE - CONVENTION AVEC L'ETAT, SNCF GARES & CONNEXIONS, LA RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

→ *Un diaporama portant sur le projet de la Gare de Juan Les Pins a été présenté par Monsieur Serge ALONSO, Directeur Adjoint au sein de la DIREP.*

M. LEONETTI :

Serge ALONSO fait la présentation du projet de la gare de Juan-les-Pins et du projet commun qu'on a avec le parking Courbet et la gare de Juan-les-Pins.

M. ALONSO :

Il s'agit de la mise aux normes accessibilité et aménagement d'une liaison entre le parking Courbet et le cœur de Juan-les-Pins. L'objectif de cette réalisation est une mise aux normes des quais de la gare de Juan-les-Pins dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité programmée par la Région PACA. Deuxième objectif : c'est l'aménagement d'une liaison directe entre le parking Courbet, la gare et le cœur de Juan-les-Pins. La réalisation de ces travaux est prévue courant dernier trimestre 2020 jusqu'à juin 2021.

Donc là, vous avez un plan d'ensemble, le parking Courbet, qui, à la base était de 76 places et qui a été porté à 155 places. Pour rappel, ce parking est gratuit d'octobre à mai, payant de juin à septembre. Il dispose d'une heure gratuite une fois par jour, puis un euro de l'heure. Il est payant de 9 heures à 12 heures, de 14 heures à 18 heures, sauf les samedis, dimanches et jours fériés. Il est gratuit donc entre 12 heures et 14 heures. Si on ajoute le parking du boulevard des nations, c'est-à-dire le parking qui est légèrement en vert au niveau du boulevard des nations, qui est de 25 places, on arrive à un total de 180 places. Donc le but, c'était une liaison donc entre ce parking, la gare et le cœur de Juan-les-Pins.

En orange, donc c'est les aménagements qui vont être réalisés. Donc, je vous montrerai le détail un petit peu plus tard. En jaune, donc, c'est un passage sous la voie ferrée existant.

Là, une vue d'ensemble du projet. Donc, vous avez en rouge, côté parkings, une rampe d'accès pour les

personnes à mobilité réduite. Et donc sera réalisé entre cette rampe d'accès et le parking donc un passage.

Côté Juan-les-Pins, vous avez l'escalier existant actuellement, plus un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Vous avez un gros plan donc de cette rampe d'accès. Ne figure pas le passage qui s'effectuera entre le parking qui est sur la droite et cette rampe d'accès. Donc, il pourra, il lui sera possible d'éviter de faire un détour complet, ce qui est actuellement le cas, c'est-à-dire de prendre toute l'avenue Amiral Courbet, de remonter de l'avenue de l'Esterel pour aller jusqu'à la gare, ce que vous avez dans le plan que je vous présente, c'est-à-dire avenue Courbet. Actuellement, les personnes, pour accéder, donc doivent descendre l'Amiral Courbet, remonter l'avenue de l'Esterel, pour se retrouver en quelque sorte au cœur de Juan-les-Pins ou pour prendre le train.

Alors autre côté. De l'autre côté, côté Juan-les-Pins, donc là vous avez donc la cabine d'ascenseur. C'est en rouge.

Alors au niveau du financement, on a un projet dont le coût total est de 4,3 millions. La part de l'Etat est de 996 800 euros, soit 23 %. La Région : 2,7 millions. La CASA : 75 000 euros. La Ville : 75 000 euros. Et la SNCF Gares & Connexions : 450 000 euros. Donc, on a un total donc de 4,3 millions pour ce passage.

Voilà, je vous remercie.

M. LEONETTI :
Bernard DELIQUAIRE

M. DELIQUAIRE :
Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, alors c'est avec un grand, plaisir que je vous présente cette délibération, sachant que je suis Juanais depuis l'enfance. Donc, je connais très bien tout le détour pour rejoindre l'Esterel.

Donc à l'époque, en fait, vous avez le grand parking, le nouveau parking Courbet qui est enclavé et effectivement, ce que disait Monsieur ALONSO, pour rejoindre la gare ou le centre de Juan-les-Pins, il faut faire tout le détour par Courbet, monter l'Esterel, et avec des valises pour prendre le train, ce n'est pas forcément très facile, surtout en plein été. Et pour toutes les personnes qui veulent rejoindre le centre-ville de Juan-les-Pins, c'est la même chose : il fallait faire tout le détour. Donc, c'est un très beau projet pour Juan-les-Pins.

Juste un petit rappel donc : la participation de la Ville est très, très faible, c'est-à-dire c'est 75 000 euros, soit un budget d'1,7 % du montant des travaux, sachant que les travaux coûtent 4 300 000 euros. Donc, je me fais un petit plaisir, si vous permettez : je ne pense pas que l'Etat ou la SNCF ou qui que ce soit ait défini Juan-les-Pins comme un projet prioritaire, s'il n'y avait pas eu l'intervention du premier magistrat de la ville depuis quelques années. La participation de l'étude, pour l'étude de la Région, ce qui n'était pas le cas précédemment évidemment dans les mandats précédents, je rappelle, donc Monsieur Serge AMAR, Président des Finances de la Région, nous a obtenu 2 700 000 euros. Dans le passé, les 2 700 000 euros, on ne les aurait jamais eus. On n'aurait jamais eu ce passage. Donc, c'est un très beau projet. On a Monsieur le Président de la CASA qui finance, grâce à son Président, à hauteur de 75 000 euros. Donc, vous voyez que c'est un projet majeur pour la Ville de Juan-les-Pins et d'Antibes bien sûr. Cela permet d'accéder directement au passage centre-ville de Juan-les-Pins pour un budget de 75 000 euros, 1,7 %. Donc, il y a des acteurs essentiels qui sont intervenus pour que Juan-les-Pins soit très bien desservi.

Monsieur ALONSO l'a rappelé : en fait, le parking est gratuit entre midi et deux, en hiver. Nous avons 165 places nouvelles, ce qui n'était pas le cas précédemment. Donc, ces deux choses réunies pour Juan-les-Pins, je pense que c'est une très belle nouvelle. Voilà. Merci, Monsieur le Maire et chers collègues.

M. LEONETTI :
Merci, Monsieur DELIQUAIRE. J'ai l'intervention de La Gauche solidaire, écologique et démocratique, donc je donne la parole à Madame MURATORE, et après j'ai une demande de Serge AMAR et de Eric PAUGET.

Mme MURATORE :
Alors plusieurs choses. Bon, permettre le passage direct du parking Courbet à l'avenue de l'Esterel, disons, est nécessaire et effectivement un bon plan pour Juan-les-Pins.

Je voudrais revenir sur la réflexion sur la Région : les TER sont de compétence de la Région, les gares pas. Mais là, on est liés à un problème d'accessibilité et le plan d'accessibilité de la Région n'existait pas dans les mandats précédents. Donc, il ne pouvait pas y avoir de budget pour l'accessibilité.

Alors au-delà de cela, nous trouvons le projet présenté très cher. Donc, la question c'est : qui a élaboré ce projet ? La SNCF ? La Région ? Et quelle concertation avec la Ville ? Si la participation de la Ville est minime, ne pas oublier quand même que c'est l'ensemble des contribuables qui paieront la totalité du coût de cet aménagement. Donc avant, il y avait un portail. Il suffisait d'ouvrir le portail. Certes, cet aménagement doit permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, mais un ascenseur tel que c'est prévu et de l'autre côté permettrait sans doute d'arriver à un coût moindre. Merci.

M. LEONETTI :

Madame MURATORE, vous ne connaissez pas le sujet là. Je suis désolé. Si vous allez là-bas, vous savez que vous ne pouvez pas passer d'un côté à l'autre. Vous avez la voie ferrée. Vous ne rentrez pas dans la gare à partir du parking et vous ne rentrez pas non plus dans le cœur de Juan-les-Pins à partir de ce parking. Evidemment, si la Région précédemment n'avait pas l'idée de faire de l'accès aux handicapés, ils n'avaient pas besoin de dépenser de l'argent. Cela, c'est une évidence. Quand on n'a pas l'idée de l'action, on ne peut pas financer l'action. Mais aujourd'hui, qui est-ce qui a élaboré ce projet ? Mais vous le savez bien : c'est la SNCF en partenariat avec la Région. Mais depuis combien de temps la Ville d'Antibes demande à ce que le parking accède à la gare ? Depuis combien de temps on demande à ce que ce parking soit un parking de dissuasion ? C'est pour cela qu'on l'a acheté. Rappelez-vous l'histoire. On a acheté ce parking à la SNCF pour en faire un parking d'entrée de ville, et malheureusement c'est une entrée de ville partielle parce qu'on ne peut pas traverser.

Monsieur le Conseiller Régional.

M. AMAR :

Non, je comprends ce que dit Madame MURATORE, mais on est sans cesse en combat avec elle parce qu'elle dit que la Région avant faisait presque autant que ce qu'elle fait là aujourd'hui, la Région, pour la Ville d'Antibes. Je donnerai juste un chiffre à Madame MURATORE : c'est que la Région d'avant donnait 90 millions par an aux Alpes-Maritimes. Aujourd'hui, elle donne 250 millions d'euros aux Alpes-Maritimes. Voilà, Madame MURATORE. Cela, c'est pour vous.

Donc pour le projet SNCF, je pense, Monsieur le Maire, qu'en effet c'est un très beau projet pour Juan-les-Pins. La Région est très fière d'avoir contribué grandement à ce projet, mais en tout cas je tiens quand même à féliciter mon ami Philippe TABAROT qui est intervenu aussi dans ce projet en tant que Vice-Président délégué aux transports et qui a mis toute son énergie pour que ce projet, et financièrement et aussi en tant que facilitateur puisque la Région est intervenue auprès de la SNCF, pour que cela puisse se réaliser. Merci, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI :

Monsieur AMAR a raison : ce n'est pas tellement un problème financier. C'est toujours, avec la SNCF, un problème extrêmement compliqué sur le plan juridique, administratif et technique.

Monsieur le Député, Eric PAUGET, pour la conclusion. Après, on vote.

M. PAUGET :

Merci, Monsieur le Maire. C'est une très belle délibération et un beau projet qui arrive. Cela fait des années qu'en Conseil de quartier on nous réclame cette fluidité qu'on n'avait pas entre ce parking, la gare et le cœur de Juan-les-Pins. Ce sont les commerçants de Juan-les-Pins qui vont en bénéficier. Ce sont les habitants de Juan-les-Pins qui sont au-delà de la voie ferrée qui vont pouvoir avoir cette fluidité.

Depuis plus de 10 ans, on nous réclame ce passage. Il a fallu remettre sans arrêt sur le chantier auprès de la SNCF, auprès de la Région, pour aboutir à ce projet. Franchement, c'est une des plus belles délibérations qu'on passe aujourd'hui. C'est un beau projet pour Juan-les-Pins, pour les commerçants, pour les habitants de Juan-les-Pins, et cet espace va prendre une dimension complètement différente, c'est-à-dire qu'une fois on avait parlé de faire un petit secteur multimodal. On était coincés avec l'accès à la gare. Je pense que là on va pouvoir réfléchir dans l'avenir, dans ce secteur de la ville, à mêler les accès de bus, l'accès de trains, un parking, et cette fluidité qu'on n'avait pas, il y a vraiment une... grâce à ce projet, on va

pouvoir avoir une vision différente de cet espace de la commune et moi je suis vraiment très heureux qu'on aboutisse enfin là-dessus. Merci à la Région, merci à la SNCF et merci, Monsieur le Maire, parce que je sais que cela fait des années que vous les relancez et qu'enfin on y arrive.

(Applaudissements.)

M. LEONETTI :

Merci, Monsieur le Député. En effet, ce n'est pas qu'un accès handicap, vous l'avez bien compris. Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Une belle unanimité antiboise et juanaise pour ce beau projet !

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

MADAME ANNE-MARIE BOUSQUET

18-1 - CHEMIN BRETON - RUE DU PRINTEMPS - PARCELLE CR 0397 - ACQUISITION A L'EURO AUPRÈS DE LA SOCIETE PITCH PROMOTION

M. LEONETTI :

Maintenant on passe aux délibérations d'Anne-Marie BOUSQUET.

Mme BOUSQUET :

C'est une délibération toute simple, habituelle, qui permettrait d'intégrer dans le domaine public communal une parcelle de 126 m² qui est située en emplacement réservé, donc chemin Breton, rue du Printemps. On est en bas du boulevard Wilson et donc cela permettra la création d'un trottoir et d'intégrer la parcelle dans le domaine public communal.

M. LEONETTI :

Pas de vote contre, pas d'abstention. C'est du purement technique.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

18-2 - RUE DES TROIS MOULINS - PARCELLE HA0005 - HORS LIGNE AUTOROUTE - RÉGULARISATION - ACQUISITION A TITRE GRATUIT AUPRÈS DE L'ETAT

Mme BOUSQUET :

On régularise le statut juridique de cette partie qui est un hors ligne qui avait été mis de côté donc depuis 76 lors des travaux engendrés par ESCOTA et donc ESCOTA nous cède cette parcelle aujourd'hui et qui sera aussi rattachée dans le domaine public communal, et c'est une parcelle qui est une clôture et un espace de verdure.

M. LEONETTI :

Donc, on passe au vote. Personne n'est contre, pas d'abstention. Délibération adoptée.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

18-3 - BD FOCH / AV GUILLABERT - PARCELLE CADASTRÉE BS 116 - ACQUISITION AUPRÈS DE SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT

→ Monsieur le Maire a proposé à l'Assemblée, qui l'a accepté, que cette délibération soit retirée de l'ordre du jour du Conseil.

M. LEONETTI :

Sur la délibération suivante, alors qu'elle me tient à cœur, paradoxalement je vais vous demander de la reporter en septembre. Au boulevard Foch, il y avait un projet d'immeuble, qui, à la demande des Conseils de quartier et de la concertation, s'est transformé en une protection du tilleul et la protection du tilleul, finalement nous avons adopté le choix de faire un jardin public en plein cœur de ville.

Ce n'est pas la première fois qu'on le fait. On l'a fait déjà derrière la médiathèque : il y avait un projet d'immeuble et derrière la médiathèque on a fait le jardin Aimé Césaire. Cela aurait pu ne pas jamais exister si on avait suivi les droits des sols et fait en sorte de la construction de l'immeuble qui était prévue.

C'était Sophia Antipolis Habitat, donc la SEM de l'habitat social, qui devait récupérer cette parcelle pour construire. Le projet ne change pas – je fais un petit rappel de la loi SRU – la loi SRU, pour les villes qui n'ont pas les 25 % de logements sociaux, ils paient des pénalités. Ces pénalités sont amoindries ou annihilées lorsque la Ville utilise de l'argent pour en faire don ou accompagner des projets de logements sociaux, en particulier par la SEM ou par tout autre organisme. Dans ce contexte, la zone qui est prévue devait abriter du logement social le logement social sera reporté sur un autre projet.

Si nous délibérons avant le mois de septembre/octobre, nous allons avoir une réimputation des pénalités de retard de la loi SRU. Je vous propose donc de le délibérer en octobre ou en septembre, quand il y aura un Conseil municipal en fin d'année, pour que cet allègement des pénalités puisse être imputable sur le mandat suivant et donc récupéré par un nouveau projet et une nouvelle aide à la SEM Sophia Antipolis Habitat.

Je tiens à préciser que, bien entendu, il n'est pas question de retarder le projet, qui commencera effectivement en septembre. La démolition a été effectuée. Le projet commencera en septembre et se terminera avant la fin de l'année. C'est bien le jardin du tilleul qui se mettra en place à cet endroit, mais pour des raisons purement comptables et d'affectation budgétaire, si on le passait aujourd'hui, nous perdriions des indemnités, des amenuisements d'indemnités et de pénalités dans le cadre de la loi SRU. C'est la raison pour laquelle, malgré l'acharnement d'Anne-Marie BOUSQUET à présenter cette belle délibération, je lui propose d'avoir de la patience et de la présenter après la saison estivale.

Qui est contre le retrait ? S'abstient ? Je vous remercie. Donc, la délibération est reportée et le projet n'est bien entendu ni freiné ni abandonné.

18-4 - CHEMIN DES MOYENNES BREGUIERES - PARCELLE AM 428p - ACQUISITION ONÉREUSE AUPRÈS DE LA SCI MEDITERRANEE PROMOGIM

Mme BOUSQUET :

Il s'agit d'une acquisition, mais onéreuse cette fois-ci, d'une parcelle de 74 m² au prix de 14 800 euros qui va permettre de poursuivre et de continuer le trottoir existant pour la sécurité des piétons.

M. LEONETTI :

Pas d'intervention. Pas de votre contre. Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Départ de Monsieur Paul SASSI

Départ de Monsieur Marc FOSSOUD – Procuration à Madame Marguerite BLAZY

Présents : 40 / Procurations : 8 / Absent : 1

18-5 - SECTEUR ANTHEA/JULES GREC - PARCELLE AW 191 - ACQUISITION A TITRE ONEREUX AUPRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ANTIPOLIS AVENIR

M. LEONETTI :

On projette là. Anthéa/Jules Grec.

M. ALONSO :

Là, vous avez la photo de la zone de travaux de l'époque. Cet endroit se situe sur l'avenue Jules Grec, le long des terrains de tennis. A l'époque, il s'agissait d'un stationnement anarchique sur une zone en terre battue. L'objectif de l'opération qui a été menée sur cet espace, donc c'est de réorganiser le stationnement sur le parking pour les VL et les deux-roues, sécuriser les cheminements piétons sur l'avenue Jules Grec puisqu'il n'y avait pas de cheminement piéton possible à l'époque, proposer des aménagements qualitatifs

et paysagers, et sécuriser le parking.

Là, vous avez une vue d'ensemble de ce qui a été réalisé. Cet espace a été rendu plus fonctionnel en tant que parking et accessible à tous les usagers. La circulation s'effectue par une voie centrale, en sens unique. Sur les zones vertes, donc ont été complantés des oliviers, des lauriers-roses et également a été ajouté au niveau de la zone verte centrale un olivier.

Donc là, vous avez un zoom de la partie côté Jules Grec. en vert, vous avez tout ce qui a été complanté. Vous avez l'emplacement deux-roues ainsi que des places GIG qui ont été passées au plus près de l'avenue Jules Grec pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite. Vous avez au niveau des stationnements en épi, tous les trois épis, une plantation qui a été réalisée. Côté entrée, puisque l'entrée se fait au plus bas, côté entrée, vous avez également une zone verte qui a été aménagée et complantée.

Il s'agit de la création donc de 58 places de véhicules légers gratuites, dont 2 PMR qui sont au niveau de Jules Grec. La durée du stationnement est limitée à 48 heures. La création d'une zone de stationnement deux-roues en partie haute. L'aménagement d'un trottoir, le long du parking, et l'installation de mobilier urbain afin d'empêcher le stationnement anarchique.

Il y a un volet paysager qui est important puisqu'a été réalisée une création d'un alignement d'arbres le long du parking (environ un arbre tous les trois stationnements). Il s'agit de plantations de chênes d'Amérique et de méliás. Un ajout d'un olivier dans l'espace central du parking et l'aménagement des espaces verts situés de part et d'autre (entrée/sortie) avec des oliviers et des lauriers-roses.

Au niveau de la sécurisation du parking, une modernisation et un renforcement de l'éclairage public. ~~Done,~~ on a utilisé des candélabres de type LED. Et bien sûr une installation d'un système de vidéosurveillance pour pouvoir veiller à la sécurité.

En termes d'environnement, pour répondre aux prescriptions relatives à l'imperméabilisation des sols, création d'une tranchée filtrante sur l'axe principal du parking. Cette filtration permet un stockage de l'eau et évite les inondations qui de temps en temps surviennent au niveau de ce parking.

Des photos de la réalisation. Vous avez les arbres, donc l'alignement d'arbres tout le long du trottoir. On voit bien que la sécurisation des piétons a été assurée. Un portique d'accès bien sûr pour éviter le stationnement des gens du voyage et les gabarits, et les types de gabarit, les candélabres de type LED qui ont été mis en position, qui éclairent à la fois le parking et à la fois la voie puisqu'à la base ces candélabres étaient placés côté tennis. Donc là, ils sont placés entre la voie et le parking. Là, une autre vue. Donc là, vous voyez les plantations d'oliviers réalisées. Je vous remercie.

M. LEONETTI :

Merci, Monsieur ALONSO.

Donc, si on se met dans la situation antérieure, lorsqu'on a regardé l'ensemble de la parcelle de l'avenue Jules Grec concernée, à cet endroit-là, initialement il y avait du bâti. Ce bâti a vécu une période squattée et finalement les bâtiments vétustes ont été démolis. Mais il y avait un droit à bâtir. Et comme on le fait, à la Ville d'Antibes, à chaque fois, on a fait une concertation publique sur l'aménagement. De la concertation publique il est sorti que ce bâti dans une zone étroite avait peu de qualité, qu'il s'accolait au bâtiment qui se trouve de l'autre côté du tennis et qui pouvait créer effectivement des conflits de voisinage. Si bien qu'il est ressorti de la concertation publique qu'il valait mieux faire un parking et un parking paysager en attendant un aménagement plus global de l'espace. Donc, ce parking est un parking que je qualifierais de luxe. D'abord parce qu'il a été traité pour drainer l'eau, comme vient de le dire Serge ALONSO. Il a nécessité un aménagement d'éclairage public, un trottoir et un élément paysager non négligeable. Mais je crois qu'il est digne de l'avenue Jules Grec et de la zone dans laquelle va s'implanter la route, la trace qui va relier l'avenue Jules Grec à la nationale de l'autre côté puisque, vous le savez, à la place de la brocante on va avoir un projet immobilier par des privés et puis la villa d'un propriétaire, puis ensuite une réflexion sur l'ensemble d'Anthéa. Donc, c'est la première phase de concertation qui a amené à ne pas faire du bâti et à choisir de faire cet aménagement qui est bien utile à tout le monde et qui crée une barrière végétale entre la route et les habitations qui se trouvent de l'autre côté.

J'ai l'intervention de Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Oui, merci. Cela paraît anecdotique, mais cela ne l'est pas : ce parking est fait à l'envers, ce qui veut dire qu'on est obligé de se garer en marche arrière et je ne sais pas si vous avez testé un soir de spectacle au théâtre, les embouteillages que cela génère. Donc cela, cela ne faisait pas partie de ma déclaration, mais je pense qu'il y a une réflexion à mener là-dessus parce que les soirs de spectacle au théâtre, il y a un embouteillage monstre pour arriver à se garer sur ce parking.

Non, simplement, c'était une remarque qui est valable pour plusieurs délibérations et y compris celle que l'on vient de reporter : quand est-ce qu'on va arrêter ce petit jeu de s'acheter et de se revendre l'un à l'autre, la Ville, la SPL, la CASA ? Donc, quand ce petit jeu va-t-il cesser ? Parce que ce jeu génère à chaque fois des frais d'actes qui pourraient être évités si on avait une vision un peu plus en prospective de ce qui va se passer dans les quartiers. Merci.

M. LEONETTI :

Cela s'arrêtera quand la démocratie s'arrêtera à Antibes Juan-les-Pins et qu'on ne prendra plus l'avis des riverains et de la population. Donc effectivement, on a des projets, on présente les projets et on amende ces projets. Quand est-ce qu'on s'arrêtera de dire que sur l'espace Marena-Lacan on fait un espace vert à la place d'arbres complantés ? On le fait quand la population, dit : « Vous changez le projet parce que nous, on attend autre chose. » Quand est-ce qu'on dit qu'on va faire un projet d'établissement scolaire dans la partie la plus éloignée de Marena-Lacan ? Quand l'ensemble des parents d'élèves et de l'enseignement nous disent : « Il faut changer votre projet » et donc récupérer pour la Ville tel ou tel élément du projet.

Madame MURATORE, je ne changerai pas. Je pense que les hommes ne changent jamais, les femmes non plus d'ailleurs, contrairement à ce que dit la chanson, et que la constance est peut-être un des éléments de force de cette majorité. Oui, on continuera à concerter. Oui, on continuera à faire en sorte que lorsqu'on part sur un projet et que l'ensemble de la population donne un avis contraire, eh bien, on amende notre projet et on en fait un autre. Et quand on dit : « On va faire un immeuble sur l'espace Foch » et que la population dit : « Il y a un tilleul et en même temps il y a un espace vert, maintenez un espace vert », eh bien, on décide de ne pas faire l'immeuble à cet endroit-là et de faire un espace vert. Cela s'appelle la démocratie, la démocratie participative. On pourrait dire : « Après tout, allez, on est là pour six ans. On est majoritaires. De toute façon, on va voter et on va voter majoritairement, et donc on fait passer tous les projets », eh bien, ce n'est pas notre cheminement et vous voyez ce qu'on va faire sur l'autre endroit, l'espace des Combes, eh bien, c'est exactement la même chose. Et ce qu'on va faire sur les Terriers, c'est exactement la même chose.

Je crois profondément à la crise du politique. La crise du politique, ce sont les gens qui viennent et qui disent : « Je vais faire ton bonheur malgré toi, je vais t'expliquer comment c'est beau et comment c'est bien quand je décide tout seul sans avoir discuté avec toi. »

Ce mandat va être sous la forme d'une démocratie participative renforcée, et des votes qui vont faire en sorte qu'on fait tel projet mais on le change si la population veut changer d'avis ou plutôt nous fait changer d'avis sur un projet d'ensemble. Bien entendu, il faut que cela aille dans l'intérêt général. Mais qui peut dire ici qu'on ne va pas dans l'intérêt général ? Donc le coût est zéro parce qu'on ne passe pas par les notaires et donc franchement c'est simplement la SPL qui décide avec la Ville qui porte le projet ou pas. Donc, c'est un problème de jeu d'écritures budgétaires. Cela entraîne peut-être un peu plus de salive en Conseil municipal, mais un peu plus de fluidité et de démocratie avec l'ensemble de la ville.

Monsieur le Député.

M. PAUGET :

Oui, merci, Monsieur le Maire. Je reprends la parole pour dire que c'est aussi une belle réalisation, ce parking, et moi j'ai été le témoin, à vos côtés, d'avoir reçu les gens qui habitaient dans le quartier il y a quelques années en arrière, puisque je rappelle que c'est un terrain constructible sur lequel initialement étaient prévues des constructions. Il y avait trois bâtiments qui devaient venir s'intégrer à cet endroit et on a reçu les gens du quartier, notamment les riverains, les commerçants de la Grande Ourse qui nous ont dit : « On a besoin d'un parking à cet endroit » et vous avez modifié le projet initial. Cela, c'est une première chose.

Et la deuxième chose que je voudrais rappeler, c'est qu'on est sur l'axe du Bus-Tram et que dans le cadre du développement du Bus-Tram, on a prévu un maillage de parkings tout au long du trajet du Bus-Tram et que cela en fait partie, cela rentre dans cette logique pour développer le Bus-Tram. Donc, c'est aussi une belle réalisation. Aujourd'hui, la délibération qui régularise la propriété entre la SPL et la Ville, est même secondaire par rapport à l'aboutissement de ce projet et au fait qu'il va nous permettre aussi de développer le Bus-Tram. Je rappelle qu'il y a un autre parking qui a été fait au niveau de la salle Saint-Claude. Il y en a un autre au niveau des Terriers et qu'on est dans une continuité.

A l'époque c'était un petit peu compliqué avec les habitants du quartier : ils ont exprimé fortement leur opposition, ils ont été entendus, vous les avez écoutés, et aujourd'hui on livre un parking et quand je vois qu'on est injustement taxés de construire à chaque fois qu'on le peut, c'est la preuve que non. Je rappelle que le jardin Aimé Césaire derrière la médiathèque, c'est un terrain constructible et que le terrain Foch dont on a parlé tout à l'heure, c'est aussi un terrain constructible. Donc, c'est la capacité de cette majorité, de cette municipalité, à écouter les Antibois et les Juanais dans leur intérêt.

M. LEONETTI :

Merci, Monsieur le Député.

Alors, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18-6 - AVENUE PASTEUR - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ANTIBES ET LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE ' LE PALAIS FLORAMY ' PORTANT SUR LE FINANCEMENT DE LA CREATION D'UNE COLONNE ELECTRIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Ensuite, Madame BOUSQUET.

Mme BOUSQUET :

Alors, Palais Floramy. Donc, nous sommes au 43-45 avenue Pasteur, dans les ex-locaux de la DSEDD. La Ville était propriétaire du rez-de-chaussée et de l'étage. Depuis 2018, les locaux de la DSEDD ont été changés de lieu. Donc, la Ville a proposé la mise en vente de son bien. Le rez-de-chaussée a fait l'objet d'un échange avec soulte dans le cadre de la ZAC Marena-Lacan avec un propriétaire qui était donc dans la ZAC, et le premier étage est actuellement disponible et va faire l'objet, dans la prochaine délibération que je présenterai tout à l'heure, d'une vente à la SAH. Mais question technique : Enedis demande et contraint la remise d'une colonne électrique qui desservait le premier étage vu que lorsque la Ville était propriétaire en 87, il n'y avait qu'une seule installation pour desservir et le rez-de-chaussée et le premier étage. Donc, pour répondre à ces contraintes techniques, la Ville va proposer donc la remise en état d'une colonne électrique. Cela fera l'objet d'une signature de convention avec les autres propriétaires donc de l'étage, et ensuite Enedis fera le traitement de l'affaire et donc cette opération coûtera 17 237 euros que je vous demande donc de bien vouloir approuver.

M. LEONETTI :

Donc, dans cette proposition de convention, il n'y a pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention. Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18-7 - AVENUE PASTEUR/RUE SADI CARNOT - PROPRIÉTÉ COMMUNALE CADASTRÉE BM 87 - LOTS 30 ET 22 - CESSION AU PROFIT DE SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT.

Mme BOUSQUET :

C'est exactement ce que je disais tout à l'heure. Donc, l'étage qui pour... Je crois qu'il y a 150 m² qui sont disponibles et qui permettront à la SAH la création de deux logements sociaux. Donc il est proposé la vente pour un euro à la SAH.

M. LEONETTI :

Je rappelle tout ce qu'on disait tout à l'heure : c'est que chaque fois que la Ville met à disposition des propriétés pour les logements sociaux, c'est déduit de la pénalité SRU. Donc, 18-7, personne n'est contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M.CORNEC, M.VIE).

Sortie de Monsieur Bernard DELIQUAIRE

Présents : 39 / Procurations : 8 / Absents : 2

18-8 - ZAC MARENDIA LACAN - RUE VAUBAN - PROPRIÉTÉ COMMUNALE CADASTRÉE BO 44 - CESSION AU PROFIT DE SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT

M. LEONETTI :

C'est la même chose.

Mme BOUSQUET :

Exactement. On poursuit les transactions qui sont nécessaires pour mener à bien le projet de construction de logements sociaux.

M. LEONETTI :

Même vote ? Même vote.

Délibération adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 47 (4 contre : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M.CORNEC, M.VIE).

18-9 - ZAC MARENDIA LACAN - ÎLOT B1 - 32 RUE VAUBAN - PROPRIÉTÉ COMMUNALE CADASTRÉE BO 43, 296 ET 304 - CESSION AU PROFIT DE SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT.

M. LEONETTI :

Monsieur DELIQUAIRE est absent du vote. Personne n'est contre. Pas d'abstention. Délibération adoptée.

M. VIE :

Si, abstention du groupe « Antibes Retrouvé » s'il vous plaît.

M. LEONETTI :

Je ne conteste pas une abstention. Chacun vote comme il veut, mais est-ce que vous pouvez me donner, me dire pourquoi vous votez la 18-9, vous vous abstenez sur la 18-9 et vous votez la 18-8 ?

M. VIE :

On s'abstenait aussi sur la 18-8, mais vous êtes passé un peu vite en fait. Vous dites : « pas d'abstention » et vous ne regardez pas très bien le fond de la salle.

M. LEONETTI :

Ah ! d'accord. Alors, on va reprendre. Moi, je ne veux pas... Et la 18-7, là, vous étiez assoupis tous aussi ? Parce que je reconnais que je vais vite, mais si on lève la main, quand même, je regarde.

M. VIE :

Oui, la 18-7 on s'abstient également, oui pardon.

M. LEONETTI :

Ah ! Alors on reprend les votes. Abstention du groupe Rassemblement National 18-7, 18-8, 18-9. C'est cela ?

M. VIE :

C'est cela.

M. LEONETTI :

Très bien !

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés (4 abstentions : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M.CORNEC, M.VIE.

Retour de Monsieur Bernard DELIQUAIRE

Présents : 40 / Procurations : 8 / Absent : 1

18-10 - AVENUE DU PARC LAVAL - PARCELLE BI 68 - CESSION PAR APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Mme BOUSQUET :

Oui, Monsieur le Maire. Donc, cette remise en vente suit un premier appel de vente par appel à la concurrence. Un candidat avait été retenu et il s'est désisté au dernier moment. Donc, nous proposons la remise en vente de ce bien qui est une villa et qui était la villa du gardien de l'école Laval, avenue du Parc de Laval, au prix, au même prix qu'au départ, c'est-à-dire 410 000 euros.

M. LEONETTI :

Défection d'un acheteur, donc on reprend sur les mêmes bases. Personne n'est contre. Personne ne s'abstient. Votée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18-11 - CHEMIN DE L'ORANGERIE - PARCELLES EK 20p/EK 27p ET EK21 - ECHANGE SANS SOULTE ET CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC M. ET MME CLEMENCOT

Mme BOUSQUET :

Voilà, Monsieur le Maire. Oui, la Ville est propriétaire depuis 2015 d'un terrain de 1 550 m² environ. Ce terrain est enclavé et le voisin mitoyen qui a un terrain de la même surface est d'accord pour pouvoir faire un échange, ce qui permettra à la Ville de prendre possession pleinement de ce terrain et surtout de pouvoir y accéder, car la difficulté actuelle était qu'il n'y avait pas d'accès possible. Donc, cet échange permettra de créer une servitude de passage et de pouvoir utiliser ce terrain.

M. LEONETTI :

Et en plus, comme il y a beaucoup d'espaces verts, il faut qu'on ait des passages avec des véhicules, sinon on n'arrive pas à l'entretenir.

Personne n'est contre, pas d'abstention. Délibération adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18-12 - COVID-19 - CRISE SANITAIRE - MESURES D'URGENCE A CARACTERE ECONOMIQUE - EXONERATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Mme BOUSQUET :

Alors, 18-12. Oui, Monsieur le Maire, donc il s'agit, dans la poursuite des délibérations précédentes, de pouvoir apporter un soutien aux entreprises en difficulté suite au risque sanitaire, contraintes et Covid. Donc, trois entreprises, on propose de leur exonérer donc de trois mois les redevances pour un total de 19 000 euros voilà.

M. LEONETTI :

Alors, j'ai l'intervention d'Antibes Retrouvé et Un nouveau souffle. Donc, Antibes Retrouvé.

M. ZEMA :

Oui, Monsieur le Maire. Mais apparemment, il y en avait quatre en Commission. Donc, il y en a peut-être un qui s'est désisté.

Mme BOUSQUET :

Oui, excusez-moi. Je vais préciser : il y en a trois pour les redevances, exonération pour trois mois, et le quatrième, c'est un restaurant (*Côté Terroir*) donc pour l'année complète. Donc on est en fait sur quatre exonérations.

M. LEONETTI :

Parce que les utilisations des terrasses, c'est l'exonération de l'année complète. C'est pour cela qu'il y a deux situations différentes.

M. ZEMA :

Oui, donc j'avais eu l'occasion, Monsieur le Maire, d'en parler en Commission parce qu'il y a *Nice-Matin*, donc, qui a demandé une remise sur les loyers et donc...

M. LEONETTI :

Monsieur ZEMA, je vous prie de m'excuser, mais dans l'ordre je me suis peut-être trompé, mais je donne la parole au groupe « Antibes Retrouvé ». Je vous donne la parole tout de suite après.

M. VIE :

Merci, Monsieur le Maire. Ce sera rapide : c'est juste pour noter que parmi les quatre bénéficiaires de ces exonérations, il y a quand même des situations économiques très différentes. Il y en a trois qui sont des hôtels ou des restaurants qui ont eu une perte d'activité directe et puis il y a *Nice-Matin* à côté, dont la perte de bénéfices est très différente. Et donc, on trouve qu'il aurait été approprié de diviser cela sous forme de deux délibérations parce qu'il nous semble que ce n'est pas la même chose qui est votée dans ces deux cas. Donc, on aurait aimé que cette délibération soit séparée en deux parties en fonction du domaine d'activité.

M. LEONETTI :

Ce sont des loyers hébergés par la Ville. Ils n'ont pas de nature différente. Cela ne me dit pas pourquoi vous auriez aimé que ce soit séparé en deux.

M. VIE :

Parce que je pense que comme le fera valoir Monsieur ZEMA, on peut avoir des opinions différentes dans les deux cas, en fonction de la nature de l'activité économique pour laquelle l'exonération a lieu.

M. LEONETTI :

Pour être clair et pour éviter les tergiversations, vous n'auriez pas voté la délibération concernant *Nice-Matin* et vous auriez voté les autres.

M. VIE :

Probablement, oui.

M. LEONETTI :

Voilà. Oui, c'est très précis « probablement ». Monsieur ZEMA.

M. ZEMA :

Oui, c'est bien : le Rassemblement National, en Commission, ils n'en parlent pas et puis ils font une intervention presque en mon nom. Enfin ce n'est pas grave.

Oui, donc j'avais soulevé le problème de *Nice-Matin* parce que si vous voulez, tout le monde connaît les problèmes de la presse en général et *Nice-Matin* en particulier, mais c'est un groupe financier ; ce n'est pas un commerçant local. Donc, je suis rentré à la maison. Il m'est monté le cristou, comme on dit chez nous. J'ai envoyé un mail à la... J'ai téléphoné à *Nice-Matin* pour être sûr que cela arrive à la bonne personne et j'ai envoyé un mail à la Direction de *Nice-Matin*. Oh ! il n'est pas très long, je vais vous le lire : « *Monsieur le Directeur, conseiller municipal La République en Marche à la mairie d'Antibes, il nous est soumis au vote la remise de 3 500 euros sur les loyers que vous occupez place Guynemer et ceci, dans le contexte du Covid-19. Je ne sais pas si cette demande émane du directeur local ou du groupe Nice-Matin. Je peux vous*

préciser que je suis, à titre personnel, dans le cadre de mon activité professionnelle, locataire depuis plus de trente ans de la Ville d'Antibes. J'ai comme vous pu mettre mon personnel en chômage partiel et ainsi préserver l'emploi de mes dix salariés en renonçant à deux mois de salaire. Et je n'ai pas, par décence, demandé une remise de loyer que beaucoup d'entreprises locales tant dans l'hôtellerie, la restauration et l'artisanat qui sont en difficulté. J'ai considéré que ce n'était pas donc le rôle de la Commune de me payer une partie du loyer. En plus, en tant qu'organe de presse indépendant, comme cela me l'a été rappelé à maintes reprises par votre directeur local pendant la campagne électorale, il ne me semble pas judicieux, afin de pouvoir garder une certaine indépendance, d'être redevable à une collectivité locale. Je ne sais pas si vous souhaitez conserver cette demande qui doit être inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du 10 juillet. » Parce que si vous voulez, bon, moi je n'ai aucun problème. La presse, on connaît tous les problèmes de la presse en général et de *Nice-Matin* en particulier, mais je ne suis pas sûr que ce soit... Cela aurait été un commerce local, je n'ai aucun problème, mais un groupe financier comme *Nice-Matin*, indépendant, je ne vois pas pourquoi on participerait à, même si ce n'est que 3 500 euros. S'ils ont des problèmes, peut-être que les 3 500 euros, ils pourront s'en servir pour faire un séminaire et voir pourquoi les gens n'achètent pas *Nice-Matin*. J'ai dit, Monsieur le Maire.

M. LEONETTI :

Bon, on a bien compris votre intervention. Moi, je voudrais revenir d'abord au droit. La Ville a accordé trois mois de suppression de loyer pour tous les loyers qu'elle perçoit. Vous n'êtes pas locataire de la Ville d'Antibes. Vous êtes locataire d'un organisme qui est une SEM à vocation sociale. Vous avez parfaitement raison : cela aurait été parfaitement indécent qu'un conseiller municipal, dans une promotion, dans un syndicat d'immeuble, vienne demander à du social une indemnité. Je vous aurais très amicalement appelé en vous disant que peut-être ce n'était pas très opportun.

Je rappelle que la presse est subventionnée. Je rappelle d'ailleurs, Monsieur le Député en est le témoin mais j'en ai été le témoin antérieurement : les subventions à la presse, ce n'est pas ce Gouvernement, qui est un Gouvernement de la même obédience politique que vous, qui s'est gêné pour verser à *Nice-Matin* 500 000 euros. Peut-être que dans la période du Covid, il aurait pu se poser la question que vous vous posez. Et donc, je vous propose de la poser au Gouvernement : pourquoi y a-t-il eu 500 000 euros de subvention sur la presse locale ? Et franchement, Monsieur le Député comme moi, on le vote parce que la presse locale, c'est une partie de la démocratie. Elle n'écrit pas toujours ce que l'on souhaite, que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, et c'est plutôt bien que l'on ne soit pas toujours content de ce qu'elle écrit. En tout cas, elle écrit en liberté.

Aujourd'hui, penser un instant que parce que, comme vous l'avez souligné, comme Monsieur VIE l'a souligné, il y ait une remise des trois mois sur une demande de la part du groupe *Nice-Matin*, qui a été reçue comme les autres demandes et traitée comme les autres demandes par l'ensemble des services. En quoi pourrais-je dire : « Lui oui et l'autre non » ? Dès l'instant où on a pris une décision, on a pris la décision et on s'y tient.

Si j'achetais *Nice-Matin* entre guillemets avec 3 500 euros, ils ne seraient vraiment pas chers et franchement, il vaut mieux être acheté par 500 000 euros de La République en Marche plutôt que par les 3 000 euros de la pauvre municipalité antiboise.

J'ajouterai aussi que les revenus d'un journal, c'est forcément les annonceurs. Etant fils de journaliste de *Nice-Matin*, je sais quand même qu'un journal, cela ne se paie pas avec les gens qui achètent le journal. Cela se paie avec des annonces et chaque ville a, avec *Nice-Matin* ou la presse locale, un certain nombre d'annonces. Elle annonce qu'il va y avoir le Festival de Jazz. Elle annonce qu'Anthéa a un programme. Elle l'annonce en payant. Je rappelle, vous pouvez le vérifier, qu'on est cinq fois moins contributeurs, comme ville à *Nice-Matin* que d'autres villes voisines équivalentes et dix fois moins que d'autres villes un peu plus éloignées. Cela veut dire qu'on n'alimente pas financièrement *Nice-Matin*. Et si j'avais voulu, Monsieur ZEMA et Monsieur VIE, alimenter *Nice-Matin* dans un but particulier, je me serais gardé de leur augmenter le loyer pendant la période électorale et de leur enlever une partie de leur redevance après la période électorale. Enfin, la façon la plus simple d'aider la presse, c'est vrai, et détournée, c'eût été de dire : « Je prends la dernière page de *Nice-Matin* et je dis merci ». Il y a tellement de mercis à dire en ce moment que cela n'aurait pas été. J'aurais pu dire merci à la Sécurité Civile, aux soignants, à l'ensemble de la collectivité. J'aurais même pu dire merci aux habitants qui ont été particulièrement disciplinés dans cette période. Cela aurait probablement coûté 30 000 euros, c'est-à-dire dix fois plus que l'exonération qui existe ici.

Donc, que ce soit votre avis que *Nice-Matin* n'aurait pas dû le demander, vous l'exprimez et vous en avez le droit. Que vous laissiez penser que c'est dans un but particulier que la Ville d'Antibes l'ait fait, Monsieur VIE, je pense que vous avez tort et je pense que je viens de vous le prouver.

M. VIE :

Je n'ai pas dit cela, cela dit. Je ne vous ai accusé de rien.

M. ZEMA :

Monsieur le Maire, ce que je voulais dire, c'est que ce soit dans le cadre du Covid. Qu'il y ait des aides, à la limite, cela se fait. En fin d'année, vous n'avez qu'à prendre une page en disant : « Venez à Juan-les-Pins », cela, ce n'est pas un problème. Cela se fait. Cela s'est toujours fait.

M. LEONETTI :

Oui, cela se fait.

M. ZEMA :

Mais pas trouver, pas le prétexte. Enfin c'est *Nice-Matin* qui n'aurait pas dû demander dans le cadre du Covid, voilà.

M. LEONETTI :

C'est-à-dire, si je l'avais fait de manière hypocrite, j'aurais pu donner dix fois plus.

M. ZEMA :

Vous avez raison, mais cela se fait au niveau du Département, au niveau de la Région. Enfin *Nice-Matin* survit avec cela.

M. LEONETTI :

Monsieur ZEMA, chez nous cela ne se fait pas. On fait les annonces dans *Nice-Matin* que l'on juge utiles à l'intérêt général et à l'intérêt de la Commune. On ne le fait pas pour les subventionner.

Donc, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Contre pardon : sept, c'est cela ?

M. VIE :

Le groupe « Antibes Retrouvé » s'abstient.

M. LEONETTI :

Alors trois contre, quatre abstentions. Le vote est donc acquis.

Délibération adoptée à la majorité par 41 voix POUR sur 48 (3 CONTRE : M. ZEMA, Mme ABRAVANEL, Mme AOUAMI – 4 ABSTENTIONS : Mme VALLOT, Mme GAGEAN, M. CORNEC, M. VIE).

MADAME MARGUERITE BLAZY

20-1 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Madame BLAZY.

Mme BLAZY :

On commence par la première, Monsieur le Maire, qui est la convention avec les maternelles et les primaires.

M. LEONETTI :

La musique adoucit les mœurs.

Mme BLAZY :

L'objectif est d'initier les élèves à une pratique musicale et la découverte d'instruments. Ainsi, on peut

toucher le public de jeunes Antibois qui pourra par la suite avoir envie évidemment de découvrir cet instrument. Ces interventions se font donc une fois par semaine avec un musicien diplômé que l'on appelle un dumiste Je remercie l'inspecteur de l'Education nationale sans qui bien entendu nous ne pourrions faire ce beau projet. Merci, Daniel LALLAI.

M. LEONETTI :

Oui, oui.

Mme BLAZY :

Oui, oui. Oui, oui, on peut.

(Applaudissements.)

M. LEONETTI :

Donc, on passe au vote. Personne n'est contre. Personne ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Après que Monsieur LALLAI a fait part de son intention de ne pas prendre part au vote, délibération adoptée **à l'unanimité.**

20-2 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - ENSEIGNEMENT MUSICAL ADAPTE - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Sur la suivante, elle est encore plus solidaire.

Mme BLAZY :

Elle est magnifique puisque cette convention d'une durée donc de trois ans avec le service de pédopsychiatrie de l'hôpital offre à des enfants soignés dans le service des moyens d'expression qu'ils ne peuvent explorer ni développer dans le cadre d'un enseignement musical traditionnel. Cet enseignement, donc, se fait en deux temps hebdomadaires avec un professeur de musique qui est musicothérapeute du Conservatoire, assisté de deux soignants également musicothérapeutes de l'hôpital de jour. Pour chaque enfant, un projet individualisé est mis en place, toujours, toujours en concertation avec l'enseignant et l'équipe soignante. Les objectifs sont régulièrement évalués, révisés, adaptés, au fur et à mesure de l'évolution de chaque enfant. Les progrès sont énormes ; énormes ! Moi qui assiste au concert de fin d'année avec les parents, je mesure tout ce que la musique apporte à ces enfants qui ont aussi des dons évidents pour la musique et pour le rythme. Oui, c'est une très, très belle, une très belle délibération dont nous pouvons tous être fiers. Merci à toute l'équipe de l'hôpital et du Conservatoire.

M. LEONETTI :

Merci, Madame BLAZY.

(Applaudissements.)

M. LEONETTI :

Ce n'est pas une belle délibération ; c'est une belle action.

Mme BLAZY :

C'est une belle action, oui.

M. LEONETTI :

Personne n'est contre ni ne s'abstient. Délibération adoptée.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

20-3 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE - CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE COLLEGE DE LA FONTONNE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme BLAZY :

Eh bien, dans la même lignée, là aussi on a mis en place un partenariat avec le collège de La Fontonne et l'intervention de professeurs du Conservatoire pendant le temps scolaire. Alors, ces élèves assistent à des conférences, à des présentations d'instruments. Ils ont aussi la possibilité d'assister à des concerts et vous savez que certains arrivent en 6^e, en 5^e, en 4^e, ils ne sont jamais venus au théâtre, pourtant ouvert depuis plusieurs années. Donc, merci là aussi à Monsieur Hassan EL JAZOULI qui nous aide, qui nous aide à faire cette belle, belle convention. Vous savez que je dis toujours que l'apprentissage de la musique met en jeu des compétences nécessaires à la réussite scolaire.

M. LEONETTI :

Ce n'est pas faux et rare qu'il y ait un échec scolaire chez des jeunes qui progressent au Conservatoire de musique et d'Art Dramatique et Hassan en est doublement le témoin
Personne n'est contre, je suppose, ni ne s'abstient. La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MADAME CAROLE BONAUT

25-1 - ENVIRONNEMENT - AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET RENATURATION D'ESPACES NATURELS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE CAMPUS VERT D'AZUR (EPLEFPA) D'ANTIBES ET LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

C'est Madame BONAUT qui nous parle justement de la convention avec le lycée Vert d'Azur dont on évoquait tout à l'heure l'absolue nécessité.

Mme BONAUT :

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, moi je vais vous emmener, juste en face, faire un tour du côté du Fort Carré. En fait, c'est un partenariat entre la Ville d'Antibes, le campus lycée Vert d'Azur et le Conservatoire du Littoral pour une durée de trois ans. C'est un projet de renaturation du site du Fort Carré. En fait, les apprenants du campus Vert d'Azur devront prélever sur place des végétaux méditerranéens, les cultiver et pour ensuite les réintroduire sur le site du Fort Carré. Il n'y aura aucune incidence financière pour la Commune, puisque c'est pris en compte par le Conservatoire du Littoral.

(Applaudissements.)

M. LEONETTI :

Je n'ose pas dire que c'est une belle délibération parce que cela fait beaucoup là. On passe au vote et je pense que tout le monde est d'accord. Personne n'est contre. Pas d'abstention. Vive la flore méditerranéenne !

Délibération adoptée à l'unanimité.

MONSIEUR DAVID SIMPLOT

29-1 - NOUVELLES TECHNOLOGIES - DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE - INSTALLATION, GESTION, ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE - CONVENTION AVEC L'OPERATEUR ORANGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

David SIMPLOT sur les nouvelles technologies et le déploiement de la fibre.

M. SIMPLOT :

Monsieur le Maire, chers collègues, je vais être moins lyrique que mes prédécesseuses. On va parler de fibre optique. La délibération est assez simple, donc cela va être rapide. Il s'agit d'une convention avec l'opérateur Orange pour lui permettre de venir raccorder des immeubles communaux. Suite à cette

délibération, 100 % des écoles de la ville d'Antibes Juan-les-Pins seront raccordables à la fibre optique très haut débit. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LEONETTI :

Donc, personne n'est contre. Personne ne s'abstient.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

MADAME NATHALIE GRILLI

34-1 - PORT DE LA SALIS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - CONSÉQUENCES DE LA CRISE COVID-19 - PROLONGATION - AVENANT N°1 AVEC L'ASSOCIATION DU PORT DE LA SALIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Port de la Salis, Nathalie.

Mme GRILLI :

Pour le port de la Salis, il s'agit de prolonger d'un an la DSP qui a attribué l'entretien et l'exploitation du port de la Salis, puisque pour préparer la nouvelle convention, la nouvelle DSP, on a commencé à réaliser des audits et un diagnostic qui ont été interrompus pendant la crise du coronavirus et donc pour préparer au mieux la future délégation de service public, on a besoin de réaliser ces audits et donc on demande la possibilité de prolonger d'un an l'actuelle DSP.

(Applaudissements.)

M. LEONETTI :

Donc, personne n'est contre ni ne s'abstient. La délibération que vient de porter Nathalie GRILLI est donc adoptée.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

MONSIEUR ALAIN BERNARD – *rapportée en son absence par Monsieur le Maire*

37-1 - JEUNESSE - ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LEONETTI :

Alain BERNARD est absent, et je vais avoir la dure mission de le remplacer.

C'est toujours les partenariats lourds qu'on a avec la CAF. La Ville d'Antibes, dans ses projets, est celle qui est la plus financée par la Caisse d'Allocations Familiales parce que c'est celle qui déploie probablement le plus de projets dans le domaine de la solidarité, de l'enfance et des personnes fragiles.

Donc sur cette délibération, personne n'est contre ni ne s'abstient, et elle est adoptée.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

37-2 - JEUNESSE - PRIX JUNIOR ET JEUNE MERITANT - ANNEE 2020- DESIGNATION DES LAUREATS

M. LEONETTI :

La Ville d'Antibes récompense chaque année les jeunes qui se sont distingués dans des domaines divers, soit en groupe, soit de manière individuelle. C'est une belle délibération, Monsieur le Député, que vous avez portée lorsque vous étiez Premier Adjoint et Adjoint aux Sports, et qui a été ensuite portée par

Alexandra BORCHIO-FONTIMP et qui aujourd'hui incombe à Alain BERNARD, et par chance c'est moi qui la porte, qui vous propose donc de récompenser le mérite. Le mérite, effectivement, qui récompense l'engagement et l'effort. Mais j'ai deux interventions : Antibes Retrouvé et La Gauche solidaire. Antibes Retrouvé, Monsieur VIE.

M. VIE :

Merci. Donc tout d'abord, nous nous accordons tout à fait sur l'importance de reconnaître, encourager et promouvoir le mérite et l'excellence, et aussi sur le choix des lauréats. En revanche, nous avons quelques réserves sur la forme de cette récompense qui nous semble un peu déplacée. En effet, donc cette récompense se fait sous forme de bons d'achat. On a le sentiment que cela traîne un peu, que cela traite un peu les jeunes en bons petits consommateurs et cela les fait rentrer dans une logique un peu mercantile, et le recours aux bons d'achat favorise aussi en général la grande distribution. On aurait souhaité au contraire que cette récompense soit établie en partenariat avec les petits commerces et les artisans antibois pour inciter les jeunes à une consommation plus locale et plus responsable. C'est seulement pour cette réserve que nous nous abstenons, mais sur le reste nous félicitons bien sûr les lauréats.

M. LEONETTI :

Réglementairement, c'est un peu compliqué de dire que le bon d'achat est uniquement destiné à tel, ou tel, commerce donc. Vous avez exprimé votre opinion. Madame MURATORE.

Mme MURATORE :

Alors, comme il y a de nouveaux élus, nous rappelons notre position vis-à-vis de ce prix. Dès sa création, nous avons été très réticents. Nous nous sommes toujours abstenus et ce sera de même aujourd'hui. Tout d'abord, la notion de mérite. Qu'est-ce que le mérite ? Qui de ce fait est méritant ? Il n'y a pas de définition du mérite et nous savons que ce n'est pas forcément celles et ceux qui ont les meilleurs résultats qui ont fait le plus d'efforts et sont donc méritants. Mais pour nous, c'est un choix de société. Voulons-nous une société qui dès le plus jeune âge développe la concurrence et où l'on va chercher à être le plus méritant ou une société qui promeut des valeurs de coopération et de solidarité ? Et en fait, dans le cas présent, le mérite c'est d'avoir demandé le prix.

Sur le choix des récipiendaires, des jeunes ou des groupes qui ont déjà été récompensés par ailleurs. La récompense : un bon d'achat. Nous sommes opposés aux bons d'achat qui développent auprès des enfants et/ou des adolescents le consumérisme. Les collectes auprès des enfants et des jeunes : nous rappelons que les collectes auprès des jeunes et dans les établissements scolaires sont interdites. Seules les associations agréées par le Ministère ou le Rectorat peuvent organiser de telles collectes.

En conclusion, il serait plus intéressant de regarder vers l'avenir au lieu de regarder le passé, c'est-à-dire lancer un appel à projets et accompagner le ou les projets qui paraîtraient pour la Ville les plus intéressants. De plus, il serait nécessaire de remettre en place les bourses pour les étudiants, bourses qui les aidaient à l'installation dans leur nouvelle vie. Et dans la liste de certains récipiendaires de cette liste, aujourd'hui, ils relèvent plus d'une bourse que d'un bon d'achat. Merci.

M. LEONETTI :

Entre la bourse et le bon d'achat, c'est quand même de l'argent. On peut se masquer les réalités et expliquer les choses d'une façon ou d'une autre. De toute façon, la situation a abouti. On ne récompense pas celui qui gagne. On récompense aussi des engagements. On le fait en partenariat avec les services des sports, les services culturels, avec la Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique. On le fait en partenariat aussi avec l'Education nationale. Quand un groupe d'élèves travaille sur la laïcité, on ne récompense pas les champions de la laïcité. On récompense un engagement humain, et on dit : « Cet engagement humain est collectif. » D'ailleurs, vous avez vu que les lauréats sont souvent des groupes.

Donc, moi je veux bien qu'on change les mots, qu'on dise : « Vous allez uniquement faire vos courses dans le centre-ville ou dans le cœur de Juan-les-Pins », je veux bien qu'on dise : « On met des bourses à la place des bons d'achat », il y a un moment où il y a un groupe et puis il y a des gens qui s'engagent dans la vie, qui le font avec une idée du bien. Et ils le font parce que cela les dépasse. Les enseignants connaissent cela par cœur. Les sportifs connaissent cela par cœur. Pourquoi il y en a un qui veut jouer, dans le groupe, un rôle de leader ? Pourquoi en même temps qu'il est leader il veut agglutiner le groupe ? Pourquoi vous êtes là, Madame MURATORE ? Pourquoi je suis là ? Parce qu'à un moment donné, peut-être par orgueil ou par fierté, on s'est dit qu'on pouvait peut-être faire quelque chose pour le groupe, et on a

fait un pas en avant. Ce sont ces pas en avant qu'Eric PAUGET et Alexandra BORCHIO ont voulu porter et que nous portons aujourd'hui à la Ville d'Antibes Juan-les-Pins.

Je note que Monsieur VIE dit qu'il félicite les lauréats. Effectivement, on peut toujours calculer et amender à la marge, mais vous, vous dites que vous êtes contre cette situation et c'est cela qui est embêtant parce qu'il n'y a pas d'autre façon, dans la République, et j'en suis comme d'autres un témoin, d'accéder à un mieux alors qu'on est d'une famille modeste. Il n'y a pas d'autre façon que la méritocratie. La méritocratie, ce sont des gens qui essaient de se surpasser pour les autres. Donc, on continuera.

On pourra regarder des amendements, dire à des jeunes qui s'engagent : « On vous a reconnus et on vous récompense », c'est la même chose que le gamin qui a gagné dans le tournoi poussin de football à Juan-les-Pins, c'est la même chose que l'enfant qui voit la récompense dans les yeux de son professeur de musique parce qu'il a bien joué le morceau, c'est la même chose que le groupe qui dit : « On est partis ensemble sur ce projet que nous a demandé le professeur et on a réussi à le mener à bien ». C'est la fierté, l'engagement. La fierté, ce n'est pas l'orgueil. La fierté, c'est l'envie de faire bien pour soi-même et pour les autres, et pour estimer les uns et les autres. Je n'arrive jamais à vous convaincre, mais je suis persuadé que ce que je défends là en vous disant cela, ce n'est pas une valeur que devrait rejeter la gauche.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Cinq.

Je vous remercie tous et malheureusement il y aura encore des délibérations pendant la période estivale parce qu'on a pris du retard avec le Covid. Donc, il y aura un prochain Conseil. La Communauté d'Agglomération, pour ceux qui sont conseillers communautaires, a deux réunions : une le 17 et une le 27, et donc vous serez tenus jusqu'à la fin du mois de juillet. Je répète à l'opposition qu'on est à leur disposition et moi en particulier pour écouter leurs propositions et faire en sorte que sur les éléments dans lesquels on veut rentrer dans une concertation profonde, on le fasse ensemble. Merci. Bonne journée à tous et bon 14 juillet !

Délibération adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (1 abstention : Mme MURATORE.)

La séance est levée à 19h10.

Le Directeur Général des Services

La Secrétaire de séance

Stéphane PINTRE

Alexia MISSANA